

Nos vœux

A l'occasion de l'avènement de Aïd Al-Fitr, Libé présente ses vœux déferents à Amir Al Mouminine, S.M le Roi Mohammed VI, en implorant le Très Haut de combler le Souverain en la personne de S.A.R. le Prince Héritier Moulay El Hassan et en l'ensemble des membres de la famille Royale.

Nos vœux s'adressent également au peuple marocain et à la Oumma islamique



Habib El Malki

Les efforts consentis par les membres de la Chambre des représentants se sont traduits par l'adoption des lois avec efficacité et rapidité

Page 3

Comme annoncé dans notre édition d'hier, le rapatriement des 300 Marocains bloqués à Sebta a bel et bien eu lieu ce vendredi. Des bus aménagés étaient à leur attente pour les acheminer vers les hôtels devant servir pour leur "quatorzaine"



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9022

Samedi/Dimanche 23-24 Mai 2020

Regards croisés sur l'après Covid-19

Le Maroc appelé à renforcer davantage ses relations avec les pays africains et l'Union européenne



Regards croisés sur l'après Covid-19

Le Maroc appelé à renforcer davantage ses relations avec les pays africains et l'Union européenne

Actualité

Le Maroc de l'après Covid-19 a été le thème d'un débat organisé jeudi par la Fondation Lafqui Titouani en présence de Moussaoui Ajlouï (chercheur au Centre d'études pour l'Afrique et le Moyen-Orient), Larbi Jaidi (économiste et membre de la Commission spéciale chargée de l'élaboration du nouveau modèle de développement), Driss Azami El Idrissi (membre dirigeant du PJD) et Driss Bensaid (professeur de sociologie à l'Université Mohammed V à Rabat).

Pour Larbi Jaidi, il y a deux sources de financement de l'économie : la politique financière et la politique monétaire. Pour dépasser les effets négatifs sur son économie, le Maroc a donc besoin « d'une politique de régulation et d'orientation fondée sur une finance publique forte et audacieuse et sur une politique monétaire équilibrée ».

S'agissant de la problématique de l'informel, il a souligné qu'il n'y a pas de critères pour bien définir les catégories sociales travaillant dans ce secteur, leurs activités, etc. Cela permettra, selon lui, de trouver des solutions à cette problématique et de l'intégrer dans l'économie formelle.

Il a, par ailleurs, plaidé pour un modèle de développement inclusif, c'est-à-dire "un modèle qui créerait des postes d'emploi essentiellement pour les jeunes, un modèle qui réduirait les disparités sociales et spatiales, un modèle qui réaliserait le développement et garantirait les droits économiques et sociaux fondamentaux".

Dans son intervention, Moussaoui Ajlouï a, pour sa part, souligné que la crise sanitaire du Covid-19 qui a frappé de plein fouet l'humanité tout entière pourrait avoir des conséquences sur les relations internationales, soulignant que le Maroc devrait revoir sa stratégie sur le plan international en renforçant ses

المغرب ما بعد كورونا : آراء متقاطعة

رؤى متقاطعة

تنظم مؤسسة الفقيه التطواني مجموعة من الحلقات تجمع بين فاعلين سياسيين ونخبة من المفكرين والإعلاميين، في حوار شامل حول قضايا الفكر والسياسة ومضاهيا المجتمع من تسيير:

بوبكر الفقيه التطواني
رئيس مؤسسة الفقيه التطواني

بعضور كل من:

إدريس الأزمي الإدريسي
رئيس المجلس الوطني لحزب العدالة والتنمية
برلماني ووزير سابق

العربي الجعيدي
باحث في المالية العامة وخبير اقتصادي

أدريس بن سعيد
باحث في مركز إفريقيا والشرف الأوسدا

الموساوي العجلوي
باحث في مركز إفريقيا والشرف الأوسدا

ف L I V E

relations avec les pays africains et avec l'UE, ce qui devrait faire l'équilibre entre deux blocs : les Etats-Unis, d'une part, et le bloc asiatique qui pourrait voir le jour en cas d'alliance entre la Chine, la Russie, le Japon et la Corée du Sud, d'autre part.

Concernant le Grand Maghreb, Moussaoui Ajlouï s'est montré pessimiste quant à une redynamisation de cette organisation régionale paralysée depuis des années. Selon lui, l'Algérie est plongée depuis plus d'une année dans une crise sociale, politique couplée à une crise économique (la baisse du prix du pétrole) et à la crise sanitaire actuelle. La Libye, quant à elle, est devenue une proie pour des forces régionales et internationales.

Pour sa part, Driss Azami El Idrissi a mis en avant le fait que la crise sanitaire du Covid-19 a permis la rationalisation du discours des acteurs politiques, car « nous étions tous en face d'un ennemi commun et imprévisible », soulignant qu'il faut considérer que la gestion des effets de cette épidémie nécessiterait que tous les acteurs du champ politique considèrent la recons-

truction du Maroc de l'après Covid-19 comme un problème commun nécessitant un effort commun, c'est-à-dire que la coalition gouvernementale propose des plans et des stratégies pour la relance économique et les partis de l'opposition assument leurs fonctions de critique et de proposition.

Pour lui, le projet de budget rectificatif est une nécessité impérieuse dans la situation actuelle, car la loi de Finances est théoriquement basée sur des prévisions, des principes et indicateurs que la crise sanitaire a rendus caducs.

En plus, le projet de loi de Finances rectificative est nécessaire pour donner un cadre légal à certaines mesures prises par le gouvernement durant cette crise et qui n'étaient pas inscrites dans la loi des Finances comme celles prises en faveur des entreprises en détresse (report de l'impôt sur les sociétés par exemple).

Cette loi permettrait également au gouvernement de mettre en place un plan de relance de l'économie nationale fortement impactée par la crise sanitaire.

L'analyse de Driss Bensaid a porté, quant à elle, sur les effets de la crise du

Covid-19 sur la société marocaine.

Selon lui, cette crise a mis à nu quelques dysfonctionnements et maux de la société marocaine. Elle a montré que « la société n'est pas structurée (importance du secteur informel) » et qu'il y a un gap entre « les groupes sociaux » (le sociologue évite d'utiliser le terme classes) et chaque groupe a son propre mode de vie et de pensée, ce qui conduit inévitablement à la diversité des référentiels, des valeurs et des stratégies.

Il a, par ailleurs, affirmé que la crise sanitaire a montré l'existence d'une solidarité nationale — qui est un point positif — et a réhabilité le rôle de l'Etat qui a été jusqu'à récemment remis en question.

La pandémie a montré également que « nous avons intégré une nouvelle ère et une nouvelle société » surtout au niveau de la communication virtuelle.

La preuve en est cette conférence organisée par la Fondation Lafqui Titouani dont la modération a été assurée par Boubker Lafqui Titouani avec la participation du journaliste Abdelhak Belachgar.

Mourad Tabet

“

Débat à la Fondation Lafqui Titouani entre une pléiade d'experts

Habib El Malki

Les efforts consentis par les membres de la Chambre des représentants se sont traduits par l'adoption des lois avec efficacité et rapidité



Le bureau de la Chambre des représentants a tenu jeudi 21 mai sa réunion hebdomadaire sous la présidence de Habib El Malki et consacrée, entre autres, au contrôle et à la législation.

Au début de cette réunion, le président de la Chambre et les membres du bureau ont mis l'accent sur l'importance de la séance plénière consacrée à la discussion de l'exposé présenté mardi devant les deux Chambres du Parlement sur « la gestion du confinement sanitaire pour l'après 20 mai ». Cette séance a été une occasion pour évaluer l'action gouvernementale et faire de nombreuses propositions et recommandations concernant les aspects économique, social et humanitaire. Elle a également permis de mettre l'accent sur la nécessité d'une plus grande mobilisation nationale pour faire réussir la stratégie menée par le Maroc sous la conduite de S.M le Roi Mohammed VI.

La réunion a également débattu des prochaines étapes des travaux de la Chambre, en particulier celles liées à l'examen, à la discus-

sion et à l'approbation du projet de loi de Finances rectificative qui a été mentionné dans l'exposé du chef du gouvernement. Lequel projet fera l'objet de concertations avec les partis politiques, les organisations syndicales et les acteurs économiques.

Le bureau de la Chambre a également rappelé les contraintes de l'état d'urgence sanitaire en ce qui concerne le cadre juridique qui le régit, et a souligné l'importance de la révision dont le règlement intérieur doit faire l'objet. Une lecture attentive des mesures de précaution avec les procédures stipulées par ce même règlement dans le respect des principes constitutionnels devra être initiée en sus d'un certain nombre de chantiers à propos desquels le bureau et les différentes composantes de la Chambre avaient entamé une discussion préliminaire; en particulier les chantiers relatifs au système des questions orales et à l'organisation des travaux des commissions permanentes.

Le bureau de la Chambre a également rappelé l'effort consenti par les membres de cette

dernière pendant la période de confinement, que ce soit par leur présence dans leurs circonscriptions électorales ou dans le cadre des travaux parlementaires. Cela s'est traduit par l'adoption de lois avec l'efficacité et la rapidité requises et par un contrôle continu et régulier de l'action gouvernementale à travers l'interpellation des ministres des différents départements ministériels ayant rapport avec la gestion de la pandémie sur les plans économique, social et sécuritaire.

Le bureau de la Chambre a également noté l'importance des réunions régulières et hebdomadaires tenues par les commissions permanentes dans le cadre de leur rôle en matière de contrôle et de législation.

Il a mis l'accent sur le débat public engagé pendant le confinement sanitaire et auquel ont pris part toutes les composantes du peuple marocain avec un esprit de responsabilité, de patriotisme et de respect dû aux institutions constitutionnelles de notre pays, cet élan dont certaines voix discordantes ne peuvent mini-

miser ni l'importance ni l'esprit national qui le sous-tend.

Concernant le volet du contrôle, le bureau de la Chambre a décidé de programmer le secteur de l'agriculture lors de la séance des questions orales prévue pour lundi 1er juin.

En ce qui concerne la législation, le bureau a pris acte et soumis à la commission de l'Intérieur, des collectivités territoriales, du logement et de la politique de la ville une proposition de loi organique complétant la loi organique relative aux collectivités territoriales et une proposition de loi relative à la fiscalité des collectivités territoriales. Il a également soumis à la Commission de la justice, de la législation et des droits de l'Homme deux propositions de loi relatives aux relations contractuelles entre le bailleur et le locataire.

Le bureau de la Chambre a pris acte durant cette réunion du rapport élaboré par le Conseil des questeurs et présenté par Slimane El Amrani, premier vice-président de la Chambre des représentants.

Opération d'aide alimentaire au profit des familles nécessiteuses de Béni Mellal

87.000 kits distribués aux personnes affectées par les mesures de confinement



La quatrième phase de l'opération d'aide alimentaire au niveau de la région de Béni Mellal-Khénifra a été lancée récemment, en vue de venir en aide aux familles nécessiteuses, impactées par les effets socioéconomiques engendrés par la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Cette opération a été lancée immédiatement après l'annonce de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, indique un communiqué de la wilaya de la région de Béni Mellal-Khénifra, notant que cette opération dans sa 4ème phase bénéficiera à 23.000 ménages en situation de précarité relevant des

zones montagneuses et vulnérables.

Ces aides qui ont été fournies par le conseil de la région de Béni Mellal-Khénifra, le conseil provincial de la ville et les conseils communaux, avec le concours de plusieurs établissements publics et bienfaiteurs, consacrent les valeurs de solidarité ainsi que les efforts déployés à l'échelle nationale pour atténuer l'impact socioéconomique de la crise induite par le coronavirus.

La même source a souligné que suite à la mobilisation tous azimuts des autorités locales et de l'ensemble des acteurs locaux pour faire face aux répercussions du nouveau coronavirus, un total de 87.000 kits

alimentaires ont été distribués aux familles affectées par les mesures de confinement, et ce à travers plusieurs phases qui tiennent compte des conditions sociales des familles les plus touchées par l'arrêt des activités.

Les autorités locales au niveau de la région ont mobilisé d'importants moyens logistiques et humains pour assurer la livraison des aides aux domiciles des bénéficiaires, tout en veillant à ce que ces kits alimentaires soient remis directement aux personnes ciblées et ce, en application stricte des mesures préventives incitant les populations à se mettre en mode confinement et à ne pas sortir qu'en cas d'extrême nécessité.

Mohamed Benabdelkader : *Elaboration d'une vision assortie d'un plan opérationnel pour l'après confinement*

Réunion à Rabat sur la gestion de la période post-pandémie par les tribunaux



Une réunion a été organisée jeudi à la Cour de cassation à Rabat pour débattre des modalités de gestion de la période post-confinement par les tribunaux.

Ce débat vient contribuer à l'élaboration d'une vision assortie d'un plan opérationnel pour la période de l'après confinement

dans les tribunaux du Royaume, a indiqué le ministre de la Justice Mohamed Benabdelkader dans une déclaration à la MAP.

"La loi régissant l'état d'urgence sanitaire couvre plusieurs secteurs dont celui de la justice. Ainsi, après la levée du confinement, les tribunaux retrouveront leur dynamisme", a-t-il relevé,

soulignant qu'en égard aux affaires et dossiers cumulés, il est primordial de prendre des précautions avant la reprise de l'activité dans le secteur.

"C'est la raison pour laquelle un plan a été mis en place sur trois phases relatives notamment à l'organisation des audiences et à leur poursuite à distance, vu les

résultats positifs de cette démarche surtout après la décision de la fermeture des prisons pour préserver la santé des détenus", a poursuivi Mohamed Benabdelkader.

Ces phases concernent aussi la mise en place d'une panoplie de mesures liées aux procédures relatives à la présence de bâtonniers lors des audiences dans le cadre de la préservation de la santé et de la sécurité des citoyens, des usagers et des justiciables, a-t-il expliqué.

De son côté, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, Mohamed Abdennaoui, a souligné qu'il s'agit de coordonner les efforts dans la perspective de la levée du confinement dans l'action judiciaire, mais dans le respect des mesures proactives et préventives afin d'éviter la propagation de la pandémie du coronavirus.

La réunion a été aussi l'occasion de discuter des contraintes d'ordre financier, humain, et sanitaire entre autres, a-t-il fait observer, relevant que des réunions des commissions tripartites, composées des premiers présidents des Cours d'appel, des procureurs généraux du Roi et des bâtonniers, se tiendront au niveau de ces Cours pour définir les modalités de la reprise de l'activité

de la justice de façon progressive.

Selon Mohamed Abdennaoui, des indicateurs ont été établis sur trois étapes pour les 20 jours qui suivront la levée du confinement. A partir du 1er juillet et jusqu'à fin août, une 2ème phase sera dédiée aux nouvelles affaires qui seront traitées par les tribunaux, dans l'attente de la reprise de l'activité judiciaire à compter du mois de septembre.

Pour sa part, le chef de la division de la communication au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), Mohamed El Khadraoui, a indiqué que cette réunion s'inscrit dans le cadre des rencontres de concertations entre le pouvoir judiciaire, le ministère de la Justice, la présidence du Ministère public et l'Association des barreaux, dans l'objectif de mettre en place une stratégie de gestion de la période post-confinement.

Après avoir précisé que le secteur de la justice a poursuivi ses missions tout au long de la période de l'état d'urgence sanitaire, il a affirmé que le Conseil veille à concilier entre le droit à la santé et la sécurité et la continuité du service judiciaire.

Cette réunion a connu la participation du président de la Cour de cassation, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mostafa Farès.

Près de 3 MDH pour atténuer l'impact du Covid-19 à Ain Chock

La préfecture d'arrondissement d'Ain Chock a débloqué, dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), près de 3 millions de dirhams (MDH) pour atténuer l'impact de la pandémie du nouveau coronavirus au niveau de cet important arrondissement de Casablanca.

Une enveloppe de 2,485 MDH a été allouée à l'appui et à l'accompagnement des catégories vulnérables, souligne un communiqué de la préfecture, publié à l'occasion de la commémoration du quinze anniversaire du lancement de l'Initiative.

Ce montant est réparti entre 1,413 MDH pour l'assistance des sans-abri, 200.000 dirhams pour les enfants en situation de rue, 800.000 dirhams pour le financement de projets portés par la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus, ainsi que 72.000 dirhams pour le soutien de la maison des personnes âgées d'Ain Chock.

D'autre part, quelque 500.000 dirhams ont été déployés pour la promotion de la condition des générations montantes, à travers l'acquisition d'équipements de la

santé de la mère et de l'enfant.

Au cours de la première année de la phase III de l'INDH (2019-2023), la préfecture d'arrondissement d'Ain Chock a organisé une série de rencontres et ateliers interactifs avec plusieurs partenaires sociaux, institutionnels et associatifs sur des thématiques liées aux jeunes et aux personnes en situation de précarité.

Plusieurs projets ont été programmés au cours de cet exercice pour un budget de 5.313.927 dirhams, portant notamment sur l'appui aux entreprises émergentes des jeunes et la création de la plateforme de la jeunesse pour l'intégration économique.

La phase III de l'Initiative ambitieuse de consolider les acquis enregistrés au cours des précédentes phases, en recadrant les programmes de l'Initiative sur le développement du capital humain, la promotion de la condition des générations montantes et l'appui aux catégories en situation de vulnérabilité et ce, selon une méthodologie basée sur une gouvernance novatrice visant à réaliser davantage de cohérence et d'efficacité.

La mise en œuvre de cette troisième phase se fait selon les règles de bonne



gouvernance qui consacrent une gestion intégrée des projets et garantissent une convergence entre les différents programmes sectoriels des établissements de l'Etat et des collectivités territoriales.

La phase I de ce chantier Royal (2005/2010) a porté sur la lutte contre la pauvreté en milieu rural, l'exclusion en milieu urbain et la précarité, tandis qu'un programme transversal a concerné les communes non ciblées selon les critères

retenus pour les autres programmes.

La phase II de (2011-2015) a donné un coup d'accélérateur à la dimension sociale intégrée traduite par l'augmentation de l'enveloppe budgétaire et la couverture de nouvelles communes, en vue d'atténuer le déficit social par un accès plus large aux services sociaux de base, le renforcement des activités génératrices de revenus et l'appui aux personnes en situation de précarité ou à besoins spécifiques.

33.000 masques produits par les Centres de formation des femmes à Taounate

Distribution gracieuse aux catégories vivant dans une situation de précarité



Des bénéficiaires des Centres de formation et d'intégration des femmes à Taounate ont produit à ce jour 33.000 masques de protection, lesquels sont distribués gracieusement aux catégories vivant dans une situation de précarité.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une série de projets menés par l'Initiative nationale pour le développement humain, en vue de contribuer aux efforts visant à enrayer la propagation du coronavirus et à alléger ses

répercussions sur la population, selon la Division de l'action sociale (DAS) de la province de Taounate.

Une enveloppe de 100.000 DH a été mobilisée, à cet effet, dans le cadre du programme d'accompagnement des personnes vulnérables, faisant partie de la troisième phase de l'INDH. Cette action est réalisée en application d'un accord de partenariat entre l'INDH, la délégation provinciale de l'Entraide nationale et l'Association "Joussour".

Selon des données, présentées à l'occasion d'une visite du gouverneur de la province, Saleh Daha, à la maison de l'étudiante à Taounate, les Centres de formation de la femme concernés produisent 1.500 masques par jour, conformes aux normes en vigueur.

La production de ces masques se déroule sous l'encadrement de la délégation provinciale de l'Entraide nationale en coordination avec plusieurs associations chargées de la gestion de ces Centres.

Saisie et destruction de plus de 800 kg de produits impropres à la consommation à Marrakech

Les commissions de contrôle relevant de la division des affaires économiques et de la coordination de la wilaya de la région de Marrakech-Safi, a procédé, durant les trois premières semaines du mois de Ramadan, à la saisie et à la destruction de plus de 800 kg de produits impropres à la consommation ou non conformes aux normes requises.

A cette occasion, le chef de ladite division, Maâti Alga, a souligné que les cinq commissions chargées du contrôle au niveau de la préfecture de Marrakech ont saisi durant la période susmentionnée 806 kg de produits avariés.

Dans une déclaration à la MAP, il a relevé que les quantités saisies comprennent 361 kg de viandes rouges, 45 kg de viandes blanches et plus de 400 kg de produits alimentaires divers (conserves, gâteaux, jus, lait et dérivés).

Sur les 58 opérations menées par les commissions de contrôle au niveau de 1430 points de vente en gros et au détail, 57 infractions ont été enregistrées en matière de prix et de qualité des produits alimentaires, a-t-il relevé.

Après avoir rassuré les citoyens quant à l'abondance des denrées alimentaires de base sur le marché, il a indiqué que les commissions veillent, quotidiennement, au contrôle afin de sanctionner fermement toute infraction ou tentative de tirer profit de la conjoncture exceptionnelle actuelle en procédant au stockage illicite des produits.

Les cinq commissions ont intensifié les opérations de contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires au niveau des marchés locaux, en vue de contrecarrer tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix qui peuvent impacter le pouvoir d'achat des citoyens dans cette circonstance exceptionnelle relative à la propagation du Covid-19.

La prévention de la corruption doit jouer un rôle clé dans la riposte mondiale contre le coronavirus

Le NCPA sonne l'alarme

La prévention de la corruption doit jouer un rôle clé dans la réaction mondiale à la pandémie du nouveau coronavirus "Covid-19", a affirmé le Réseau des autorités nationales de la prévention de la corruption (NCPA) dans une déclaration.

"La prévention peut et doit jouer un rôle essentiel pour désamorcer le risque de créer une pandémie de corruption, à la suite de l'épidémie sanitaire liée au coronavirus", ont souligné les membres du réseau dans cette déclaration publiée sur les risques de corruption dans le contexte de pandémie mondiale.

L'épidémie du Covid-19 aura tendance à augmenter les risques de corruption car les Etats sont indéniablement confrontés à des situations d'urgence, ont estimé les membres du Réseau dont l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC) assure la vice-présidence depuis janvier 2020. Selon la déclaration, "alors que des montants considérables sont injectés dans l'économie pour atténuer la crise au

jourd'hui et dans un futur proche, les risques de corruption ne devraient pas être sous-estimés".

Par conséquent, les régulateurs et les acteurs économiques sont appelés à envisager sérieusement et rapidement l'inclusion de dispositifs de prévention de la corruption dans leurs processus de décision et dans leur mode opératoire en cette période de gestion des crises sanitaire et économique, a-t-on précisé.

Ces décisions doivent prendre en considération une transparence accrue, par la publication et le stockage régulier et ordonné de données pertinentes, ouvertes à un examen immédiat et/ou ex-post de la part des institutions nationales anti-corruption, des professionnels qualifiés, des ONG actives dans le domaine et d'autres représentants de la société civile, selon le texte de la déclaration.

Les différents outils de prévention de la corruption dans une situation d'urgence, relève-t-on, devraient tenir compte également des procédures simplifiées et accélérées pour les marchés publics et privés,



grâce à l'utilisation de déclarations sur l'honneur préliminaires, assorties de clauses de responsabilité accrue et d'audit ex-post, sans oublier une meilleure prise en compte du soutien et de la protection des dénonciateurs.

Lancé en octobre 2018, le réseau NCPA regroupant 24 pays membres vise à promouvoir la collecte, la gestion et l'échange systématiques d'informations, de renseignements et de bonnes pratiques entre les autorités anti-corruption.

Plan de lutte contre le coronavirus dans les prisons

La DGAPR dresse le bilan des mesures prises



La Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) a adopté plusieurs mesures préventives aux niveaux humain, sanitaire, sécuritaire, matériel, communicationnel et de qualification, pour lutter contre la propagation du nouveau coronavirus dans les institutions pénitentiaires, préserver ces institutions, ainsi que les détenus, les fonctionnaires et les visiteurs.

Dans un rapport sur le bilan des mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus dans les établissements pénitentiaires et le plan d'action thématique de poursuite de cette lutte jusqu'à fin août 2020, la Délégation indique que les institutions pénitentiaires revêtent un intérêt particulier au niveau national et international, en leur qualité d'espaces fermés abritant un grand nombre de détenus de différentes catégories, notamment avec le phénomène de surpeuplement dans ces établissements, et leur capacité d'accueil restreinte, ce qui rend difficile l'application des mesures de distanciation sociale.

La DGAPR fait observer que si d'aucuns considèrent que la particularité de l'établissement pénitentiaire en tant qu'espace fermé constitue un facteur positif aidant à limiter la contamination à l'intérieur de la prison, cette particularité est, en effet, une source de précarité, du fait qu'un seul cas de contamination en prison peut faire

propager l'épidémie rapidement parmi les détenus - généralement soumis au système d'incarcération collective - ainsi que les fonctionnaires, qui sont en contact direct avec les détenus du fait de la nature de leur travail.

Dans son rapport, la délégation s'est arrêtée sur le bilan des mesures prises dans ce cadre jusqu'au 15 mai courant, en particulier les procédures d'organisation, rappelant à cet égard la création d'un comité de veille central le 22 février.

Ce comité, poursuit la source, se charge particulièrement du suivi opérationnel des établissements pénitentiaires et de la communication permanente avec les directeurs régionaux et les directeurs des prisons afin d'accompagner l'évolution de la situation sanitaire et sécuritaire et prendre immédiatement les mesures appropriées à la situation épidémiologique au Royaume, en plus du renforcement de la coordination et de la coopération avec les autres partenaires, et de la publication des notes de service selon la nature de chaque période et en tenant compte de l'évolution de la situation épidémiologique.

Dans ce cadre, l'ensemble des fonctionnaires ont été mobilisés, et des mesures de prévention ont été mises en place pour les sensibiliser et renforcer chez eux l'esprit de prévention lors de l'exercice de leurs fonctions.

Ces mesures visaient également à encourager les fonctionnaires à s'acquitter

convenablement de leurs tâches, à adopter les mesures de confinement sanitaire, et à assurer le contrôle et le suivi médical et d'accompagnement et de soutien psychologique et social.

En outre, la délégation a renforcé les mesures de sécurité nécessaires appropriées aux règles de prévention décrétées pour lutter contre l'épidémie dans les établissements pénitentiaires, notamment le contrôle des mouvements des détenus à l'intérieur des prisons, et l'interdiction des déplacements entre les cellules dans un seul pavillon, tout en les incitant à respecter la distance de sécurité, note la DGAPR.

Elle dit avoir aussi dédié des cellules et des pavillons séparés aux nouveaux détenus pour les soumettre à la quarantaine, suspendu progressivement et temporairement les visites et facilité le contact des détenus avec leurs avocats par téléphone. Le rapport ajoute que la délégation a aussi soumis aux autorités locales et sécuritaires les listes des détenus qui vont être libérés une semaine à l'avance afin de les transporter vers leur domicile vu les difficultés de déplacement dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le niveau d'hygiène et de protection de la santé a également été relevé, à travers la mobilisation des cadres médicaux et paramédicaux pour recevoir et traiter les cas confirmés ou suspects de coronavirus, indique la délégation, ajoutant que la sur-

veillance médicale et les campagnes de sensibilisation ont été renforcées, alors qu'une attention exceptionnelle a été accordée aux catégories vulnérables des détenus (malades, personnes âgées, femmes, enfants, mineurs) dans ces circonstances - tout en veillant à ce qu'ils ne côtoient pas les autres pensionnaires - et des campagnes d'hygiène et de désinfection ont été lancées, avec l'usage des moyens de prévention.

Les programmes de qualification des détenus ont également occupé une place de choix dans les mesures prises par la Délégation, indique le rapport, expliquant que les programmes de qualification ont été adaptés à la situation actuelle en encourageant les activités individuelles qui garantissent les conditions de sécurité sanitaire et la distanciation sociale, dont le programme d'écriture littéraire, le programme "une idée en or", les programmes d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle, outre l'implication des détenus dans les efforts de prévention de l'épidémie "production des masques", ainsi que l'accompagnement et le soutien moral et psychologique à leur profit.

Au niveau des procédures judiciaires à distance, il a été décidé d'adopter le procès à distance et de réduire la population carcérale.

Par ailleurs, la DGAPR indique qu'en dépit des mesures préventives, des cas confirmés ont été enregistrés ➡➡

► dans trois prisons sur les 77 établissements pénitentiaires, à savoir la prison locale de Ksar El Kébir, la prison locale d'Ouarzazate et la prison locale de Tanger 1.

La Délégation souligne que ces cas ont été enregistrés pendant une période qui connaissait des mouvements de transfert des détenus vers les tribunaux et les hôpitaux, et l'entrée des usagers, quoique les fonctionnaires aient été soumis aux mesures de confinement à l'intérieur des établissements pénitentiaires, outre le fait qu'ils s'agit d'établissements qui reçoivent les nouveaux détenus. La DGAPR note, à cet égard, qu'une enquête administrative sera diligentée pour déterminer les raisons de la transmission de l'infection aux prisons concernées, dès que la situation sanitaire s'y sera stabilisée.

D'un autre côté, des ressources et capacités financières ont été mobilisées, indique le rapport, ajoutant que la délégation, dans le cadre de la veille et du suivi permanents de la situation épidémiologique dans les établissements pénitentiaires, et pour assurer la protection de l'espace carcéral depuis le début de l'épidémie, a pris, par étapes, une série de mesures de prévention, notamment en garantissant les moyens logistiques nécessaires, un stock suffisant de denrées alimentaires et les moyens de protection contre le virus, en plus de la contribution des partenaires nationaux et internationaux par des dons en matériel d'hygiène et de désinfection, en plus des outils et équipements médicaux et paramédicaux.

Côté communicationnel, plusieurs considérations ont régi la communication de la DGAPR sur la situation sanitaire générale dans les prisons par rapport à l'épidémie, note le rapport, ajoutant que la Délégation a interagi de manière continue



avec l'opinion publique à travers des communiqués et des mises au point.

Concernant la situation épidémiologique générale dans les établissements pénitentiaires, la Délégation fait état de 340 cas de contamination au Covid-19 depuis le 14 avril dernier, dont 94% dans la prison locale d'Ouarzazate et la prison locale de Tanger 1, faisant savoir que 233 détenus se sont remis définitivement, soit 68,5% des cas. En plus, 98,28% des remissions ont été enregistrées parmi les détenus de la prison locale d'Ouarzazate (229 guérisons sur 268 contaminations).

Quatre-vingt-dix-neuf (99) cas confirmés sont toujours en détention, où ils sont soumis au traitement, alors que 13 cas de guérison ont été libérés, soit après avoir écoulé leurs peines, soit pour poursuite en état de liberté, détaille la DGAPR.

Cinq cas ont été soumis à des analyses en laboratoire directement après la première analyse qui s'est avérée négative, dont 3 cas aux prisons locales de Tétouan et de Beni Mellal ont bénéficié de la libération provisoire, et pris en charge par les services compétents du ministère de la Santé, tandis que deux cas sont toujours

en détention aux prisons locales de Bourkayez et Ras el Ma, alors que deux décès ont été répertoriés, soit un taux de 0,6% du total des cas.

S'arrêtant sur les spécificités de l'expérience marocaine dans la lutte contre l'épidémie de coronavirus dans les établissements pénitentiaires comparée à d'autres expériences, la Délégation souligne que cette expérience s'est distinguée par sa proactivité et par la mobilisation de toutes les capacités humaines, matérielles et logistiques, ce qui en a fait une expérience "inégalée" face à cette épidémie.

Cette spécificité, poursuit la DGAPR, se justifie surtout par la discipline sécuritaire dans toutes les prisons du Maroc, qui ont connu zéro cas d'insécurité, contrairement aux pays qui ont connu de graves cas d'insécurité dans leurs prisons en raison des craintes des prisonniers d'être infectés ou après l'enregistrement de cas positifs parmi eux. Et la Délégation d'ajouter que l'expérience marocaine se distingue également par la mise en confinement de tous les fonctionnaires à l'intérieur des établissements pénitentiaires pendant une période de près de deux mois (par rotation), démarche adoptée nulle part dans le monde, faisant observer que plusieurs pays ont enregistré des cas d'infection dans nombre de prisons, tandis qu'au Maroc, la plupart des cas enregistrés se limitent à deux établissements pénitentiaires.

En outre, les quelques autres cas été détectés l'ont été parmi les nouveaux détenus, qui étaient placés en quarantaine. L'expérience marocaine est aussi singulière de par la soumission aux tests de laboratoire de tous les fonctionnaires accédant à l'établissement pour mise en quarantaine pour une période allant de 15 à 30 jours (5.492 analyses), en plus de la communication avec l'opinion publique, et la fourniture des statistiques de manière transparente et objective.

Malgré les différences entre le Maroc et un certain nombre de pays développés aux niveaux des moyens et des systèmes de détention, des infrastructures et des ressources humaines et matérielles, le Royaume a pu réaliser d'importants résultats à la faveur de l'efficacité des procédures adoptées, et qui ont prémuni les prisons contre la propagation du virus, conclut la DGAPR.

L'ENSP se dote de la première plateforme virtuelle de santé au Maroc

Développée en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance et l'appui de plusieurs organisations internationales

L'École nationale de santé publique (ENSP) a inauguré, jeudi à Rabat, l'Académie virtuelle en santé, première plateforme de e-learning au Maroc dans le domaine, qui s'inscrit dans les mesures visant la dématérialisation de l'offre de formation.

Développée en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et avec l'appui de plusieurs organisations internationales, dont le Centre pour le contrôle et la prévention des maladies à Atlanta (CDC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cette académie s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques du ministère de la Santé visant à assurer des formations adaptées aux besoins des professionnels de santé et aux attentes des différentes régions du Royaume, par l'usage des derniers standards internationaux dans la formation à distance et en s'appuyant sur des technologies et logiciels de pointe.

Fruit d'un chantier de plus de trois ans, qui a démarré par la formation de tous les enseignants de l'établissement et l'organisation de plusieurs ateliers thématiques, en collaboration avec des institutions nationales et internationales pionnières dans le domaine, cette académie s'inscrit dans le plan de développement de l'ENSP et vient couronner un effort soutenu de l'établissement dans le domaine de la formation à distance. Ainsi, depuis les trois dernières années, près de 5.000 participants issus des douze régions du Royaume, en plus d'une centaine d'apprenants issus des pays d'Afrique, ont reçu des formations en matière de santé.

Dans ce sens, l'Académie virtuelle en santé concrétise l'ambition de positionner l'ENSP, dans les prochains mois, en tant que plate-forme continentale de partage des connaissances et savoirs en santé et ce, en harmonie avec la politique active du

Royaume de développement en matière de partenariat Sud-Sud.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur de l'ENSP, Abdelmounim Belalia, a souligné que cette nouvelle plateforme s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques du ministère de la Santé en matière de formation, en permettant l'accès au plus grand nombre de professionnels de santé, à travers tout le Royaume et en s'affranchissant des contraintes liées au déplacement et aux coûts logistiques très importants liés à la formation classique. "Il nous a fallu près de trois années de travail pour mettre en place cette plate-forme", a-t-il indiqué en expliquant que dans un premier temps, l'ENSP a signé des conventions avec des écoles de santé publique leaders dans le domaine, avant de procéder à la formation de tous les enseignants de l'ENSP, pendant cinq mois, aux technologies et aux techniques de formation à distance.

"Nous avons, ensuite, mené une grande étude nationale pour mesurer et évaluer la prédisposition des professionnels de santé à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour la formation, et puis nous nous sommes équipés d'un centre de e-learning, avec les technologies et les logiciels qui permettent de dispenser les formations en ligne, en répondant aux critères et aux standards internationaux dans le domaine", a-t-il poursuivi.

Après avoir noté que l'expérience de formation à distance se poursuit dans le contexte actuel, à travers la dispense de formations aux participants et aux étudiants dans les quatre coins du Royaume, Abdelmounim Belalia a indiqué que l'objectif est de capitaliser l'expérience de l'ENSP pour augmenter le nombre de participants marocains et dispenser davantage de formations au profit des partenaires issus de pays africains.

31 femmes enceintes testées positives

Trente et une femmes enceintes ont été testées positives au coronavirus au Maroc depuis le début de la pandémie, a indiqué jeudi le ministère de la Santé.

Sur ces 31 femmes enceintes, 30 n'ont présenté aucun symptôme de la maladie, tandis que la trente-et-unième a été contrôlée positive dans un état de santé de gravité moyenne, a précisé le directeur de l'épidémiologie et de lutte contre les maladies au ministère de la Santé, Mohamed El Youbi, dans sa déclaration quotidienne.



Tentative de trafic de cigarettes

Les éléments de la Brigade mobile relevant de la Direction régionale des douanes et impôts indirects d'Agadir ont avorté, mercredi, une tentative de trafic d'une importante quantité de cigarettes et de tabac à narguilé (maâssel).

Ainsi quelque 730.000 unités de cigarettes et 900 kg de "maâssel", transportés à bord de véhicules de transport de marchandises, ont été saisis au niveau de la route nationale n°1, dans l'un des ronds-points de la préfecture d'Inezgane, apprend-on auprès d'une source de la Direction régionale des douanes.

Une enquête a été ouverte, sous la supervision du parquet compétent, en vue d'élucider les tenants et aboutissants de cette affaire.

Rediffusion des cours à distance pendant les vacances de l'Aïd



Le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé, jeudi, qu'il procédera à la rediffusion des cours en vidéos à distance destinés à tous les niveaux scolaires sur les chaînes de télévision nationales pendant les vacances de l'Aïd Al-Fitr, du 28 Ramadan au 2 Chaoual 1441, à l'exception du jour de l'Aïd.

En outre, de nouveaux cours seront dispensés sur les chaînes Athaqafia, Laâyoune TV, Tamazight TV et Arryadia à partir du 3 Chaoual 1441, indique un communiqué du ministère, soulignant que cette période sera dédiée à la révision et à la préparation aux

examens en se focalisant sur les matières sur lesquelles porteront les examens, indique un communiqué du ministère.

Le département a affirmé à nouveau que l'actuelle année scolaire n'est pas encore achevée, soulignant l'importance que revêtent les prochaines étapes pour le parachèvement avec succès du parcours scolaire des élèves et pour le renforcement de leurs chances de réussite, précise-t-on.

A cette occasion, il a exprimé ses chaleureuses félicitations et ses meilleurs vœux à l'occasion de l'avènement de l'Aïd à tous les apprenants et à leurs parents, ainsi qu'aux cadres pédagogiques et administratifs et à tous les citoyens.

L'AREP supervise 166 projets d'un milliard de DH

L'Agence régionale d'exécution des projets Fès-Meknès (AREP-FM) supervise actuellement 166 projets d'un investissement total d'environ un milliard de dirhams (MMDH).

Un total de 45 projets de 200 millions de DH (MDH) ont été achevés, précise l'AREP-FM, qui vient de réunir son comité de supervision et de contrôle, ajoutant que 106 projets d'un coût global de 422,7 MDH sont en cours.

L'Agence, qui a fait état de la situation des projets qu'elle a supervisés durant la période 2017-2019, a indiqué que 27 chantiers sont ouverts, soit 25,47% de l'ensemble des projets en cours d'exécution.

Le comité de supervision et de contrôle a, par ailleurs, discuté de la situation des ressources humaines de l'AREP, ainsi que des appels d'offres et marchés conclus par l'Agence, lesquels s'éleveront à 22 à fin juin prochain.

D'autres points ont été également à l'ordre du jour de cette réunion à distance, dont les mesures prises pour lutter contre la propagation du Covid-19 et assurer la poursuite des projets en cours et l'action du comité de veille, ainsi que l'accompagnement des entreprises en cette conjon-

ture exceptionnelle, notamment celles liées par des contrats avec l'Agence. Laquelle a pris une panoplie de mesures pour lutter contre la propagation du Covid-19 et assurer la poursuite des projets en cours.

Une réunion du comité de supervision et de contrôle de l'AREP a été tenue récemment, via une plateforme de communication à distance, en présence notamment du président et des autres membres du comité, dans le cadre du suivi de l'action de l'Agence.

Selon l'AREP, le point a été mis sur les mesures prises dans ces circonstances exceptionnelles et qui ont porté sur l'acquisition de matériel de stérilisation et de protection pour les fonctionnaires, la mise en place du télétravail et le lancement de vastes opérations de désinfection.

Sur un autre volet, l'Association des œuvres sociales de l'AREP Fès-Meknès a contribué à hauteur de 150.000 DH au Fonds spécial de lutte contre la pandémie de Covid-19. Les fonctionnaires de l'Agence ont participé à hauteur de trois jours de salaires et le directeur de l'Agence avec un mois de salaire.

Quant aux mesures d'accompagne-



ment des entreprises, l'AREP a veillé à mettre à leur disposition les contacts des responsables de l'Agence pour faciliter la communication directe, accompagner les unités qui n'ont pas cessé leurs activités et inciter les bureaux d'études à poursuivre

leurs actions et achever les projets de l'année 2020. Les entreprises ayant des conventions de partenariat avec l'Agence ont été invitées à respecter les conditions de sécurité et de protection contre le Covid-19.

Mhamed Amrani Alaoui

La pandémie a eu pour effet d'encourager la recherche scientifique et l'innovation

Mohamed Amrani Alaoui, professeur d'histoire à la Faculté polydisciplinaire d'Errachidia et président de l'Institut marocain des études et de la communication culturelle, livre à Jamaledine Benlar de la MAP ses idées sur la recherche scientifique en temps du nouveau Coronavirus (Covid-19) et sa vision de la manière de développer cette discipline au Maroc en rapport avec de telles conjonctures exceptionnelles.



Quel est le degré de réussite des mesures prises pour endiguer la propagation du nouveau Coronavirus ?

La pandémie du Coronavirus a révélé de nombreuses questions qui devraient recevoir l'attention qu'elles méritent aussi bien de la part de la communauté internationale que sur le plan national, en tant que problématiques dont les résultats négatifs sociologiques et psychologiques ont été récoltés par tous les pays du monde. Le Maroc est parmi les pays ayant subi les conséquences négatives de cette nouvelle pandémie.

Face à l'incapacité des pays du monde à éradiquer ce virus, plusieurs mesures préventives et proactives ont été prises pour endiguer sa propagation et réduire le nombre des contaminations, notamment le confinement sanitaire et l'interdiction des rassemblements. L'activité économique a été suspendue dans plusieurs secteurs. Malgré les retombées négatives d'une telle décision, la priorité a été donnée à la préservation de la vie humaine.

La recherche scientifique peut-elle aider à comprendre cette maladie et à la combattre ?

Cette pandémie a imposé, de manière claire, la recherche de solutions radicales actuelles et futures pour parvenir à un traitement, avec la nécessité d'impliquer les centres

et laboratoires de recherches scientifiques dans plusieurs pays du monde.

Certains laboratoires scientifiques et centres de recherche relevant des universités marocaines ont pris part à cet élan mondial pour tenter d'obtenir des résultats à même de permettre de dépasser cette pandémie.

Le Maroc a appliqué l'état d'urgence sanitaire, alors que le gouvernement a promulgué une loi organisationnelle pour la gestion de cette situation, en tant que mesure provisoire jusqu'à la fin de cette pandémie. Cette pandémie a eu pour effet d'encourager la recherche scientifique et l'innovation, sachant que le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a mis en place un programme de soutien à la recherche scientifique et technologique relative au Covid-19 dans le but d'apporter des réponses aux interrogations posées à ce sujet sur les plans national et régional.

Cette nouvelle pandémie a démontré l'importance qui doit être accordée à la recherche scientifique, à la formation des corps médical et enseignant et à l'implication des scientifiques dans la recherche de solutions à même de permettre de dépasser de telles situations.

Quels sont les domaines auxquels un intérêt a été accordé dans ce cadre ?

L'accent a été mis sur trois domaines essentiels de recherche, à savoir "les moyens d'analyser la propagation du Covid-19 et de cerner les dimensions de la pandémie au Maroc", "les recommandations convenables pour gérer la période de transition et permettre un retour à la normale du pays" et "les leçons à tirer de cette pandémie et les mesures préventives à adopter dans l'avenir".

Il s'agit de mettre en place les plans nécessaires pour vaincre cette pandémie en adoptant une approche scientifique fondée sur des réalités et une action sur le terrain bien encadrée.

Quelles sont les conditions nécessaires pour répondre aux problématiques scientifiques posées ?

Pour leur apporter des réponses, les problématiques scientifiques doivent être traitées selon une approche globale et non pas individuelle. Ceci implique une adhésion institutionnelle collective à un seul projet des centres de recherche spécialisés, afin de pouvoir élaborer une approche globale sur les plans économique, social, historique et psychologique, tout en se focalisant sur un traitement régional de la question, étant donné les dissemblances entre les différentes régions et zones du Maroc.

Comment peut-on faire une exploitation optimale de la recherche scientifique pour l'éri-

ger en pilier du développement du Maroc après la fin du confinement sanitaire ?

L'importance de la recherche scientifique réside dans les résultats obtenus, de sorte qu'ils soient exploités dans le traitement des questions et problèmes posés. Les autorités compétentes doivent donc accorder la plus grande importance à la recherche scientifique, tout en orientant les chercheurs vers les problèmes d'actualité qui nécessitent des recherches et des études, en mobilisant les fonds nécessaires pour réaliser des projets scientifiques et en prenant en considération les résultats atteints par les chercheurs.

De nombreuses recherches réalisées au Maroc, qui peuvent favoriser un décollage économique et social, n'ont pas été prises en considération. La pandémie du nouveau Coronavirus a démontré l'existence d'énergies locales importantes qui créent, découvrent et font des prouesses lorsque l'occasion leur est offerte de s'épanouir.

L'Etat marocain doit accélérer la transformation de sa stratégie de développement en privilégiant l'aspect scientifique et en encourageant les potentialités locales à travers le financement et l'investissement, afin de pouvoir atteindre l'autosuffisance scientifique en matière de production des connaissances et même de les exporter.



La Chine proclame sa victoire, le Brésil s'enfoncé dans la crise



La Chine a proclamé vendredi sa victoire sur le nouveau coronavirus qui a sinistré son économie et continue de galoper ailleurs dans le monde, notamment au Brésil où le seuil des 20.000 morts vient d'être franchi.

Si l'épidémie a désormais touché plus de 5 millions de personnes et fait 329.799 morts sur la planète selon les cas officiellement déclarés - et largement sous-estimés -, la Chine, où le virus est apparu fin 2019, est parvenue à l'endiguer sur son territoire même si les Etats-Unis l'accusent d'avoir tardé à réagir.

"Nous avons obtenu une réussite stratégique majeure dans notre réponse au Covid-19", a clamé le Premier ministre Li Keqiang au premier jour de la session plénière de l'Assemblée nationale populaire (ANP), grand-messe annuelle du pouvoir communiste.

Pour la première fois dans son histoire récente, Pékin a toutefois renoncé à fixer un objectif de croissance pour l'année en cours, faute de pouvoir chiffrer l'impact de la pandémie.

Devant 3.000 députés au visage masqué, M. Li a souligné "la tâche immense" qu'il restait à accomplir face aux conséquences du virus sur l'économie chinoise qui, autre fait inédit, s'est contractée de 6,8% au premier trimestre.

L'Europe, où la pandémie a tué plus de 170.000 personnes, continue quant à elle d'avancer sur la voie d'une lente normalisation, mais en multipliant les mesures de précaution.

Frappé de plein fouet par l'épidémie comme en témoigne le plongeon record de plus de 18% des ventes de détail en avril, le Royaume-Uni a annoncé vendredi qu'il allait imposer une quarantaine de 14 jours aux voyageurs arrivant de l'étranger.

De rares exceptions sont prévues pour les transporteurs routiers, des personnels médicaux et les Irlandais, mais pas pour les personnes venant de France, comme Londres et Paris avaient récemment laissé entendre.

En France, où le gouvernement doit se prononcer sur la tenue ou non en juin du second tour des élections municipales, le week-end ensoleillé de l'Ascension passé sur la plage ou dans les parcs alimente les craintes d'une nouvelle vague.

"Il fait beau dehors, on sait que c'est très compliqué et la tentation est forte après des semaines de confinement", a reconnu le ministre de la Santé Olivier Véran.

La Grèce, de son côté, a annoncé le prolongement jusqu'au 7 juin des camps de migrants.

Sur ordre de Donald Trump, les Etats-Unis, pays officiellement le plus lourdement endeuillé par le Covid-19, vont mettre leurs drapeaux en berne de vendredi à dimanche pour y honorer la mémoire des victimes.

Le bilan y frôle à présent les 95.000 morts avec des chiffres quotidiens qui restent élevés: 1.255 morts en 24 heures selon le comptage publié jeudi par l'université Johns Hopkins.

De nouveaux fonds de soutien à l'économie américaine seront sans

doute nécessaires d'ici quelques semaines, a déclaré le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin, alors que près de 3.000 milliards de dollars ont déjà été débloqués par l'administration Trump et le Congrès depuis mars.

De son côté, la Russie a fait état vendredi d'un nouveau record du nombre de morts en une seule journée avec 150 victimes mais l'épidémie y reste stable en termes de nouvelles infections.

Tel n'est pas le cas en Amérique latine où elle poursuit inexorablement sa progression, avec de terribles conséquences prévisibles en termes d'économie et d'emploi.

Selon des données officielles, le nombre de morts a doublé en seulement 11 jours pour franchir les 20.000 jeudi au Brésil, pays déjà le plus touché de la région et où la propagation du virus accélère toujours.

Dans les cimetières des grandes villes, comme Sao Paulo, les fossoyeurs redoublent les cadences.

L'insistance du président Jair Bolsonaro pour le retour au travail et la relance de l'économie créée depuis le début de la crise sanitaire de fortes tensions avec les gouverneurs des Etats brésiliens, mais les deux camps ont rapproché leurs positions jeudi lors d'une visioconférence.

Le Covid-19 tue proportionnellement plus de jeunes dans ce pays de 210 millions d'habitants qu'ailleurs: seules 69% des victimes y avaient plus de 60 ans contre 95% en Espagne ou en Italie, selon les bilans officiels.

"Comme notre population est

plus jeune, c'est normal que le pourcentage de morts soit plus élevé chez les moins de 60 ans, mais c'est aussi dû au fait que ces jeunes adultes respectent moins les mesures de confinement", a expliqué à l'AFP Mauro Sanchez, épidémiologiste de l'Université de Brasilia.

Au Pérou voisin, la plupart des hôpitaux de Lima sont au bord de la rupture, selon le Bureau du défenseur du peuple, chargé de veiller au respect des droits de l'Homme.

"C'est comme un film d'horreur, l'intérieur de l'hôpital ressemble à un cimetière pour les cadavres, les patients meurent sur les chaises, dans les fauteuils roulants", a raconté à l'AFP Miguel Armas, infirmier à l'hôpital Hipólito Unanue de Lima.

Un rapport de la Commission

économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal) et de l'Organisation internationale du travail (OIT) dresse un tableau très sombre des conséquences de la crise sanitaire continentale.

La pandémie va créer 11,5 millions de chômeurs de plus en Amérique latine en 2020, selon ce rapport publié jeudi à Santiago. Et la contraction de l'économie de la région sera cette année de 5,3%, la pire depuis 1930.

Au Chili, où les décès ont augmenté de 29% en 24 heures, des habitants ont bravé le confinement ces derniers jours pour manifester et réclamer des aides alimentaires, tandis que l'apparition de l'épidémie a fait exploser le chômage et la faim dans les quartiers les plus pauvres.

Un masque ? Pas devant les caméras, répond Trump

Le président américain Donald Trump a assuré jeudi qu'il portait parfois un masque quand les conditions l'exigeaient, mais affirmé qu'il ne voulait pas le faire devant les journalistes.

En déplacement à Ypsilanti, dans le Michigan, M. Trump a effectué une visite à Ford réaménagée, en pleine pandémie de coronavirus, pour produire des respirateurs artificiels.

Interrogé sur les raisons pour lesquelles il avait décidé de ne pas porter de masque, contrairement aux dirigeants du constructeur automobile qui l'entouraient, il a assuré qu'il l'avait fait un peu plus tôt.

"J'en ai porté un (...) Mais je ne voulais pas donner aux journalistes le plaisir de le voir", a-t-il ironisé.

Un peu plus tard, il a présenté aux journalistes son masque, sans pour autant l'enfiler.

"Je l'aime beaucoup. Honnêtement, je pense que je suis mieux avec le masque", a ajouté le président des Etats-Unis, amusé.

Vaccin contre le coronavirus

L'université d'Oxford recrute plus de 10.000 volontaires



L'université d'Oxford a annoncé vendredi vouloir recruter plus de 10.000 personnes pour une deuxième phase de ses essais cliniques, qui progressent "très bien", afin de développer un vaccin contre le nouveau coronavirus en partenariat avec le laboratoire AstraZeneca.

La phase initiale des essais cliniques sur l'homme, destinée à évaluer la sécurité et l'efficacité du vaccin avait été lancée en avril sur un millier de volontaires âgés de 18 à 55 ans. "La prochaine étude impliquera jusqu'à 10.260 adultes et enfants", a indiqué l'université d'Oxford dans un communiqué.

"Les études cliniques pro-

gressent très bien et nous démarrons maintenant des études pour évaluer la réponse immunitaire induite par le vaccin chez des adultes plus âgés", a expliqué le professeur Andrew Pollard, qui dirige l'Oxford Vaccine Group. Il s'agit de voir "s'il peut fournir une protection à une population plus large".

Durant la phase 2, la réponse immunitaire déclenchée par le vaccin sera évaluée sur des personnes âgées de 5 à 69 ans. La phase 3 permettra de mesurer l'efficacité du vaccin parmi un grand groupe de volontaires âgés d'au moins 18 ans.

L'université d'Oxford, dont le projet est également financé par le gouvernement britan-

nique, a noué un partenariat avec le laboratoire pharmaceutique britannique AstraZeneca pour la fabrication et la distribution dans le monde entier du vaccin en cours de développement.

En avril, l'université d'Oxford avait lancé la première phase des essais cliniques avec l'espoir très ambitieux de pouvoir rendre le vaccin disponible pour le public dès l'automne.

Mais vendredi sur la BBC, le Pr Pollard a estimé qu'il serait "très difficile de savoir exactement quand nous aurons des preuves que le vaccin marche".

Le vaccin que développent les chercheurs d'Oxford est basé sur un adénovirus modifié tou-

chant les chimpanzés. Il permet de "générer une forte réponse immunitaire avec une seule dose et il ne s'agit pas d'un virus qui se réplique", si bien qu'il "ne peut pas causer d'infection continue chez l'individu vacciné".

Parmi 118 travaux de recherches en cours dans le monde pour trouver un vaccin, huit en sont actuellement à des essais cliniques sur l'homme, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Trouver un vaccin est la seule voie possible pour un retour à la "normalité" dans le monde, avait prévenu en avril le secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres.

Des Canadiens dupés par des théories du complot

Près de la moitié des Canadiens souscrivent à des théories du complot ou des croyances trompeuses entourant le coronavirus, notamment sur des remèdes miraculeux qui n'en sont pas, le rôle de la technologie 5G ou la conception du virus dans un laboratoire chinois à des fins malveillantes, selon une nouvelle étude.

Un sondage mené auprès de 2.000 Canadiens par l'école de journalisme de l'Université Carleton à Ottawa révèle que 46% d'entre eux croient en au moins une des quatre théories principales qui circulent en ligne concernant le virus.

"Ce taux élevé est alarmant parce que les théories du complot risquent d'écraser un système de santé déjà débordé", a déclaré jeudi à l'AFP Sarah Everts, co-auteur de l'étude et professeure à Carleton.

Sa crainte, dit-elle, c'est que les gens ne prennent pas la menace du Covid-19 au sérieux et fassent fi des recommandations de la santé publique, notamment sur la distanciation physique, ouvrant la porte à une résurgence de l'épidémie.

Un quart (26%) des répondants, selon le sondage, croit en la véracité de la principale fausse nouvelle, soit que le coronavirus a été conçu comme une arme biologique dans un laboratoire en Chine et disséminé dans la population.

11% ne croient pas que la maladie soit grave et pensent qu'elle a été propagée pour dissimuler les effets nocifs présumés sur la santé de la nouvelle technologie 5G.

La police du Québec n'exclut pas que cette théorie ait motivé deux jeunes arrêtés récemment en lien avec l'incendie de plusieurs antennes-relais dans la province.

Près du quart (23%) croit, à l'instar du président américain Donald Trump, que des médicaments comme l'hydroxychloroquine sont efficaces dans le traitement de la maladie, ce qui n'a pas été prouvé scientifiquement.

Et 17% pensent que se rincer le nez avec une solution saline fournira une protection contre l'infection.

Le sondage a été mené du 5 au 8 mai et a une marge d'erreur de 2,19%.

Les chercheurs soulignent que les gens passant beaucoup de temps sur les réseaux sociaux sont plus susceptibles de croire aux théories du complot.

Environ 57% des répondants croient également pouvoir détecter la désinformation. Cette trop grande confiance explique pourquoi ces gens "se laissent dupes", estime Mme Everts.

Il est dans la nature humaine, selon elle, de vouloir comprendre ce qui se passe, surtout dans une crise où les gens se sentent anxieux ou impuissants. "Quand de mauvaises choses arrivent, nous voulons savoir pourquoi parce que c'est réconfortant, même si l'explication est bizarre", dit-elle.

Du porte-à-porte en vélo contre le virus en Afghanistan

Déterminé à limiter coûte que coûte la propagation du coronavirus en Afghanistan, Idrees Syawash a décidé d'enfourcher son vélo et de pédaler de village en village pour appeler les habitants à porter des masques et se laver les mains.

"Quand le coronavirus est arrivé en Afghanistan, je suis allé dans des villages et j'ai vu que les gens ne savaient rien" sur la maladie, raconte à l'AFP le jeune homme de 27 ans, alors qu'il voyage cette semaine dans la province de Nangarhar (Est).

"J'ai décidé d'utiliser mon vélo (...) pour lancer une campagne de sensibilisation au coronavirus en porte-à-porte", explique ce chômeur, ancien salarié de plusieurs entreprises et ONG, qui avait réa-

lisé une précédente campagne à vélo destinée à promouvoir l'éducation.

L'Afghanistan a enregistré son premier cas de coronavirus dans la ville de Herat (Ouest) en février, et compte aujourd'hui plus de 9.000 malades et 200 morts. Nombre d'experts pensent toutefois que ces chiffres sont sous-évalués, dans un pays en guerre depuis quatre décennies où les capacités de dépistage et de soins sont très nettement insuffisantes.

Depuis mars, les autorités ont mis en place des mesures de confinement à travers le pays afin de limiter la propagation de la maladie.

Ces dernières n'ont cependant pas arrêté M. Syawash, qui s'est rendu dans plus de 120 villages, pédalant près de 1.000 kilomètres sur

son VTT bleu pour distribuer des brochures sur les mesures d'hygiène à respecter.

Avec son masque, ses gants et une combinaison de protection blanche, il s'arrête sur les places des villages et intersections pour informer les résidents sur la pandémie. Il distribue des prospectus pris dans une grande boîte en bois attachée à son porte-bagages.

Les enfants se regroupent autour de lui dès son arrivée, et il leur montre comment se laver les mains pendant 20 secondes. Il explique aussi le concept de distanciation sociale.

Il se rend dans les coins les plus reculés de l'Afghanistan, où les villageois ne croient pas en la maladie. Or "s'ils ne croient pas (au virus, NDLR), ils ne respectent pas

les règles", déplore-t-il.

Selon les responsables de santé, le défi principal dans le pays est en effet de convaincre la population du danger de la pandémie, qui a fait près de 330.000 morts dans le monde.

"Nous nous saluons, nous nous serrions dans les bras, nous nous asseyions ensemble", regrette Rahim Gul, un villageois du Nangarhar. "Cet homme (...) nous a dit de ne pas le faire", ajoute-t-il tout en regardant la brochure donnée par le cycliste.

Idrees Syawash reconnaît que sa famille a peur qu'il n'attrape le Covid-19 pendant ses voyages.

"Cela ne m'empêchera pas d'aider les gens à mieux comprendre le virus, et les manières de s'en protéger", insiste-t-il.

La miss Mazagan qui transportait les tomates d'Azemmour à Casablanca

Annie Jund, française d'une lointaine origine autrichienne, est arrivée au Maroc avec ses parents à l'âge de six mois. Elle passa sa jeunesse à Casablanca avant que sa famille ne s'installe dans une ferme à l'oulja près d'Azemmour. À 16 ans, Annie conduisit déjà leur camion Chevrolet avec sa cargaison de tomates depuis El Jadida jusqu'à Casablanca. En 1948, elle fut élue miss Mazagan puis, après son mariage, elle vécut un certain temps à Benslimane. Après l'accident survenu à son mari dans le garage qu'il avait ouvert à Casablanca, Annie Jund retourna en France. Elle retourna chez ses parents et s'engagea dans le travail des vignes. Elle finira par créer les vins Martin Jund à Colmar. Ce texte, préparé avec l'aide précieuse de sa fille Nicole Ducros, présente avec moult détails le parcours de cette femme courageuse d'Azemmour à Colmar.

Annie Jund est la fille de Martin Jund né en 1888 et d'Henriette Kopp née en 1889, tous deux décédés à Colmar respectivement en 1973 et 1978. Selon les recherches de la famille, les Jund étaient originaires d'Autriche. Le couple vivait au domicile des parents de Martin Jund. De cette union naquirent Annie Jund, le 12 février 1924 à Colmar et son frère André le 15 juillet 1926 au Maroc.

En 1924, pour des raisons familiales, Martin le père d'Annie, annonce son départ imminent pour le Maroc avec son épouse Henriette et sa fille Annie âgée de six mois à l'époque ! Il avait acheté des lots de colonisation car, en ce temps-là, la France incitait les Français à partir travailler en Afrique du Nord. Arrivés là-bas, ils ne possédaient rien et connurent des débuts difficiles dont ils gardaient néanmoins de bons souvenirs lorsqu'ils évoquaient cette nouvelle vie. L'acharnement et la détermination de Martin ont permis progressivement une installation dans la région d'Aïn Sebba à Casablanca.

Henriette racontait qu'elle avait dû apprendre à faire du feu et à cuisiner sur des cailloux grâce à une voisine suisse bienveillante. Cette voisine lui disait : « C'est facile, vous verrez ». Martin dormait sur place dans une petite cabane en tôle et Henriette son épouse et la petite Annie avaient droit à une chambre sommaire à l'hôtel ! La construction d'une petite maison a permis à la famille de s'installer et de se lancer dans le maraîchage ; leur vie s'organisait autour du travail ! Mais ils durent quitter Aïn Sebba pour des raisons d'infiltrations d'eau de mer dans les terres. Les eaux saumâtres ont anéanti les cultures.

Les Jund partirent ainsi à Azemmour, dans la région d'El Jadida, à l'oulja des Chtouka, poursuivre le maraîchage et commencer quelques plantations d'orangers. Annie, qui avait grandi, participait au travail de la ferme et assurait notamment les transports de cagots de tomates au volant de son gros camion jusqu'au port de Casablanca ! Elle n'avait pas 16 ans. Le jour où elle voulut passer son permis de

conduire et demanda à un moniteur d'auto-école de Mazagan de le lui faire passer ; celui-ci dans un éclat de rire lui demanda de lui payer un café car cela faisait des années qu'il la voyait passer régulièrement avec son camion chargé de tomates... ! Annie, qui était une jolie jeune femme toujours souriante, ne passait pas inaperçue !

Annie a suivi sa scolarité à Mazagan et commencé une 6ème à Casablanca qu'elle a dû abandonner par manque de moyens financiers. C'était une très bonne élève et elle a toujours regretté de ne pas avoir pu poursuivre ses études. Elle a toujours gardé ce goût pour la lecture et suivait les informations régulièrement. C'était une belle époque où le travail ne manquait pas mais qui s'accomplissait dans la bonne humeur ! Annie se rappelait avec tendresse de ces Noël où, réunis autour du sapin, ils chantaient les chants traditionnels alsaciens, recevaient chacun une orange, tout simplement et ils en étaient très heureux ! Des liens s'étaient créés avec des familles voisines et aussi à Casablanca où elle passait un moment après avoir livré ses tomates au port. Il y avait l'Hôtel Suisse avec les Dellamaria, la famille Iten de Suisse également, la famille Grandjean, les Fleck, ... des liens qui perdurent actuellement avec les descendants. C'était une belle vie, heureuse, faite de travail certes mais dans une douce ambiance familiale dont Annie parlait toujours avec beaucoup d'émotion.

Elle profitait de son temps libre pour aller galoper sans selle sur son cheval. Le gardien lui laissait toujours une touffe de crin plus longue pour qu'elle puisse se tenir et galoper sur les plages désertes d'Azemmour, éprise de liberté dans ce pays qui était le sien désormais. En 1948, son père Martin, retourna en Alsace dans un premier temps pour remettre sur pied le vignoble familial abandonné, ses parents étant décédés entre temps. Henriette, resta encore quelques années avec ses enfants au Maroc, pour faire vivre l'exploitation, puis retourna à Colmar rejoindre son époux. C'est André, le frère d'Annie, qui prit alors le relais sur la ferme des Chtouka, en se spécialisant dans les clémentines. Ce n'est qu'en 1973 que la ferme fut reprise par le gouvernement et que les Jund quittèrent définitivement ce pays auquel ils étaient viscéralement attachés. C'était une belle époque aux dires d'Annie, les plus belles années de sa vie... Elle avait fréquenté l'école de Mazagan et retrouvé plus tard tous ses amis. Les sorties étaient nombreuses, elle allait danser, partait en camion en bande dans l'Atlas, profitait de l'oumer-Rébia et de la plage.

À 24 ans en 1948, elle fut élue miss Mazagan sans l'avoir demandé ! La salle s'était mise à scander son prénom jusqu'à ce qu'elle monte sur l'estrade, répondant simplement que sa vie, c'était de conduire son camion, galoper sur son cheval, là où ses rivales parlaient de robes, vernis à ongles et chaussures à talons ! C'est là qu'elle rencontra Jean-Pierre Ducros son futur mari né à Alger



en 1925 et décédé à Villeneuve Loubet en 1973. De cette union sont nés trois enfants : Michèle en 1952 devenue infirmière, Nicole en 1953 orthophoniste et André en 1956 viticulteur. Ils vécurent un moment à Azemmour à la ferme « chez Girel » puis regagnèrent Benslimane en 1954, où le beau-père d'Annie possédait une propriété achetée à son retour d'Algérie où il se consacrait au maraîchage et à l'élevage de porcs.

Ils durent quitter Benslimane pour des raisons familiales et gagnèrent Casablanca en 1956 rue Commercy (rue d'Agadir) pour exploiter un garage. Une explosion accidentelle blessa grièvement son mari qui fut soigné dans un premier temps à Casablanca mais, devant l'aggravation des blessures, Annie décida courageusement de quitter le Maroc pour rapatrier sa petite famille en Alsace à Colmar, pour faire soigner en urgence son mari (amputation d'une jambe). Ces années furent difficiles car l'adaptation à un nouveau climat, à une nouvelle vie dans une région de culture si différente et que surtout Jean-Pierre ne connaissait pas, tout cela a eu raison de la stabilité du couple dont le divorce fut prononcé en 1963.

Annie partit habiter chez ses parents, Martin et Henriette qui exploitaient alors environ 7 ha de vignes et revendaient le raisin à la famille Preiss-Henny qui assurait la vinification. Annie s'est alors totalement engagée dans le travail des vignes, conduisant le tracteur, labourant, allant sulfater, vendanger et organiser le travail des ouvriers. En 1970, elle a initié la vinification en amé-

nageant les caves et en créant la commercialisation des vins Martin Jund. Annie était courageuse, solide, travailleuse, une force de la nature, sa mère disait souvent « elle fait un travail d'homme ! »

Elle s'est battue pour faire vivre l'entreprise familiale et surtout a mis un point d'honneur à la pérenniser : son fils André a pris le relais en 1980 en valorisant le patrimoine et en créant des chambres d'hôtes dans cette maison typiquement alsacienne. André a restructuré l'organisation de la maison, ouvert un caveau destiné à la dégustation et assuré une exploitation multiple de différents secteurs accompagné de ses trois enfants qui ont repris le flambeau, à la plus grande satisfaction d'Annie rassurée par cette transmission de patrimoine réussie !

À sa retraite, Annie Jund a voyagé dans le monde entier (Canada, Tunisie, Cuba, Norvège, Thaïlande, Etats-Unis) mais a surtout profité de ses enfants et ses huit petits-enfants. Elle a toujours entretenu un certain esprit de famille, rassurée d'avoir les siens autour d'elle après avoir affronté une vie pas toujours facile. Souriante, d'humeur égale, aux qualités de cœur indéfectibles, elle positionnait les choses en disant « mektoub » ou « inch'allah ». Le Maroc n'était jamais loin, souvent lorsqu'elle ne trouvait pas un mot en français, elle le disait en arabe ! Elle a quitté ce monde le 30 juillet 2008 après une courte maladie dans la sérénité, entourée de l'amour des siens.

Par Mustapha Jmahri
jmahrim@yahoo.fr

La mobilisation des secteurs agricoles et de la pêche devra se poursuivre et se renforcer après Aid Al Fitr

L'activité des secteurs agricoles et de la pêche devra se poursuivre et se renforcer, auprès de l'ensemble des acteurs avec un regain d'activité au sein des différents maillons et unités de la chaîne de valeur, à la fin du mois de Ramadan et de l'Aid Al Fitr, selon le ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, les secteurs agricoles et de la pêche ont réussi, depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Maroc, à maintenir leurs activités et leurs productions, indique jeudi le ministère dans un communiqué, rappelant que l'activité s'est ainsi poursuivie tout au long de la chaîne de valeur permettant un approvisionnement régulier et suffisant du marché en produits alimentaires agricoles et de la pêche.

Afin de maintenir ces acquis, poursuit le ministère, la mobilisation devra se poursuivre et se renforcer, faisant savoir que cette dynamique renouvelée à laquelle sont appelés les différents acteurs permettra de consolider les performances et les capacités d'adaptation et d'intervention des secteurs agricoles et de la pêche, démontrés lors de ce contexte exceptionnel et inédit, rapporte la MAP.

Et d'insister que les différents acteurs sont appelés à maintenir et augmenter leur vigilance en faveur de l'instauration des mesures sanitaires nécessaires imposées par le risque sanitaire lié à la pandémie actuelle.

Le communiqué rappelle en outre que la mobilisation des agriculteurs et pêcheurs dans toutes les régions du Royaume ainsi que de l'ensemble des professionnels a permis un fonctionnement normal de toute la chaîne de production de l'amont à l'aval, ainsi qu'un équilibre du marché.

Dans le secteur agricole, le programme d'installation des différentes cultures a pu être respecté dépassant les objectifs pour certaines cultures. Le marché marocain a également connu, malgré le contexte de la pandémie, une offre variée et suffisante, et ce, en dépit des pics de consommation enregistrés lors de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et celui lié au mois de Ramadan.

Le marché des produits de la pêche a également été caractérisé par une offre renforcée en poisson frais et congelé grâce à la mobilisation des pêcheurs ayant maintenu leur activité, ainsi que la mobilisation des différents acteurs du secteur.

La chute du commerce mondial des marchandises devrait être brutale au premier semestre



« Le volume du commerce mondial des marchandises devrait chuter brutalement au premier semestre de 2020 alors que la pandémie de Covid-19 perturbe l'économie mondiale », a prévenu l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

D'après le nouveau baromètre du commerce des marchandises de l'OMC, publié mercredi 20 mai dernier, « l'indice se situe actuellement à 87,6, ce qui est bien en dessous de la valeur de référence de 100 et dénote une forte contraction du commerce mondial qui se poursuit au deuxième trimestre », a souligné l'organisation.

Pour l'OMC, dont la principale fonction est de favoriser autant que possible la bonne marche, la prévisibilité et la liberté des échanges, « il s'agit de la valeur la plus basse enregistrée depuis que l'indicateur a vu le jour en juillet 2016 ». Une tendance on ne peut plus conforme aux prévisions de l'OMC qui prédisait en avril dernier un repli du commerce mondial des marchandises compris entre 13% à 32% cette année.

Il est à noter que tous les indices des composants du baromètre du commerce des marchandises, qui fournit des informations en temps réel sur la trajectoire du commerce mondial des marchandises par rapport aux tendances récentes, sont actuellement bien en dessous de la

tendance.

C'est le cas pour l'indice des produits automobiles (79,7) qui était le plus faible de tous, en raison de l'effondrement de la production et des ventes de voitures dans les principales économies.

Soulignons aussi la forte baisse de l'indice prospectif des commandes à l'exportation (83,3) qui suggère que la faiblesse du commerce persistera à court terme.

Dans un communiqué publié mercredi 20 mai, l'organisation a également relevé la baisse des indices du transport par conteneurs

(88,5) et du fret aérien (88,0) expliquant qu'« elle reflète la faiblesse de la demande de biens échangés ainsi que les contraintes du côté de l'offre résultant des efforts de suppression du Covid-19 ».

Bien qu'ils restent eux aussi inférieurs à la tendance, les données statistiques recueillies par l'OMC relèvent que les indices des composants électroniques (94,0) et des matières premières agricoles (95,7) sont les seuls à montrer des signes de stabilité.

Pour une meilleure lecture de ces indices, il est important de noter que « les lectures de 100 indiquent une croissance conforme aux tendances à moyen terme; des valeurs supérieures à 100 suggèrent une croissance supérieure à la tendance, tandis que celles inférieures à 100 désignent une croissance inférieure à la tendance, comme le souligne l'OMC.

Comme l'a rappelé l'organisation dans son communiqué, le commerce avait déjà ralenti en 2019 avant la pandémie, pénalisé par des tensions commerciales persistantes et un ralentissement de la croissance économique.

En effet, après analyse des statistiques commerciales de l'organisation, il avait été constaté que « le volume du commerce mondial des marchandises a diminué de 0,1% en 2019, marquant la première baisse

annuelle depuis 2009, pendant la crise financière mondiale ».

Ajoutons également que le commerce était relativement faible au dernier trimestre de 2019, mais il est peu probable qu'il ait été influencé par le Covid-19, qui a été détecté pour la première fois très tard dans l'année.

En février dernier, le baromètre des marchandises tablait sur un nouvel affaiblissement du commerce au cours du premier trimestre de 2020. L'OMC avait prévenu que la croissance du commerce mondial des marchandises devrait rester faible au début de 2020.

« La mesure en temps réel des tendances du commerce affiche maintenant une valeur de 95,5 - soit moins que les 96,6 enregistrés en novembre dernier, et bien moins que la valeur de référence de l'indice (100) », avait alors alerté l'organisation anticipant que ce résultat inférieur à la tendance pourrait être encore détérioré par une nouvelle menace sanitaire mondiale.

Rappelons enfin que le baromètre du commerce des marchandises vise à mesurer la dynamique et à identifier les points tournants de la croissance du commerce mondial et qu'à ce titre « il complète les statistiques commerciales et les prévisions de l'OMC et d'autres organisations ».

Alain Bouthy



Le déclin de plusieurs indicateurs dénote une forte contraction qui se poursuit au deuxième trimestre, selon l'OMC

Des professionnels du tourisme examinent les perspectives du secteur dans la région de Tanger après le coronavirus

Des professionnels du tourisme ont examiné, lors d'une visioconférence organisée mardi, les perspectives du secteur dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma après la crise du coronavirus.

Initiée en partenariat avec la Chambre de commerce, d'industrie et de services de la région et le Conseil régional du tourisme (CRT), les participants se sont arrêtés sur l'impact économique et social de la pandémie sur le secteur au Maroc, notant qu'environ 750.000 personnes sont employées directement par ce secteur qui génère un revenu de plus de 75 MMDH par an.

A cette occasion, la présidente du Conseil régional du tourisme, Rkia Alaoui, a indiqué que la pandémie du coronavirus, qui a débuté au début de l'année, risque de se poursuivre jusqu'à la saison estivale, expliquant que le CRT a élaboré une stratégie en trois axes pour faire face à l'impact de cette pandémie, à savoir la gestion de la crise, l'identification des priorités et le maintien de la réalisation des objectifs à long terme.

S'agissant de la gestion de la crise, Mme Alaoui a fait savoir que le Conseil, en coordination avec les autorités, a œuvré à la sensibilisation des professionnels aux risques de la pandémie, aux moyens de prévention et à la communication avec les acteurs économiques sur l'impact du Covid-19, ainsi que la consécration des valeurs de solidarité et le suivi de la situation des touristes étrangers bloqués au Maroc.

Concernant les priorités, la responsable a rappelé que le comité des CRT a élaboré un programme intégré (promotion, formation, transport, taxes...) qui a été présenté au ministère du



Tourisme, aux autorités et à l'Office national marocain du tourisme (ONMT) aux niveaux régional et national afin de déterminer les perspectives et soutenir le secteur avant la saison estivale.

Afin de faire face aux répercussions de la pandémie, qui a suspendu les activités de l'aviation et du tourisme, il est impératif de revoir l'action du Conseil régional du tourisme pour se focaliser sur les touristes nationaux, a-t-elle mis en avant, expliquant que 65% des touristes marocains ont exprimé leur préférence pour la destination Nord, qui pourrait constituer une alternative pour les professionnels du secteur, étant donné que le total des dépenses des touristes marocains à l'étranger s'élève à

20 MMDH par an.

Une campagne de promotion et de communication sera annoncée prochainement dans le but de renforcer l'attrait touristique de cette région, de mettre en avant les mesures prises pour accueillir les touristes nationaux et de mieux faire connaître les différentes provinces et préfectures de la région, a-t-elle mis en exergue, soulignant l'importance d'inciter les Marocains à consommer les produits du pays.

Quant au troisième axe, elle a relevé l'importance de maintenir les objectifs majeurs du schéma touristique régional à moyen et long termes, à savoir la promotion du tourisme de croisière, la création d'une nouvelle génération

d'outils pour l'action touristique et le lancement d'un système numérique pour le CRT.

De son côté, le délégué régional du tourisme, Saad Abassi, a fait savoir que le secteur du tourisme dans le monde a été fortement affecté par la baisse des recettes estimée entre 20% et 30%, soit une perte de 300 à 400 milliards de dollars en 2020, relevant également une baisse des différents indicateurs du secteur du tourisme au Maroc en raison de la pandémie, notamment le trafic aérien et les réservations via les agences internationales et les applications électroniques, ce qui a eu des effets négatifs sur les entreprises touristiques et leur capacité d'emploi.

Evoquant les mesures prises par le ministère du Tourisme pour soutenir les agences de voyages, les hôtels et les guides, M. Abassi a estimé que les mesures à court terme devraient se focaliser sur la promotion du tourisme local et la diversification des offres, appelant les Marocains à redécouvrir le charme du Royaume et ses atouts touristiques, en plus de la conjugaison des efforts pour attirer les touristes internationaux après la levée des restrictions de voyage.

Par ailleurs, il a mis l'accent sur la nécessité de restaurer la confiance des consommateurs grâce à l'adoption de mesures préventives et en brisant tout obstacle psychologique lié au voyage après la pandémie.

Lancement de nouveaux produits de garantie en faveur des entreprises

Le Comité de veille économique (CVE), réuni jeudi en mode visioconférence, a lancé deux nouveaux produits de garantie des crédits en faveur des entreprises pour la relance de l'économie, a annoncé le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Le premier produit est "Relance TPE" qui est une garantie de l'Etat à hauteur de 95% pour les crédits de relance de l'activité, accordés aux TPE, commerces et artisans dont le chiffre d'affaires (CA) est inférieur à 10 millions de DH (MDH), indique un communiqué du ministère, ajoutant que ces crédits peuvent représenter 10% du CA annuel.

Le deuxième est "Damane Relance", une garantie de l'Etat variant entre 80% et 90% en fonction de la taille de l'entreprise. Cette

garantie couvre les crédits accordés pour la relance de l'activité des entreprises dont le CA est supérieur à 10 MDH. Ces crédits peuvent atteindre 1 mois et demi de CA pour les entreprises industrielles et un mois de CA pour les autres, fait savoir le communiqué. Et d'ajouter qu'afin de contribuer à réduire les délais de paiement, 50% du crédit doit servir au règlement des fournisseurs, précisant que ce produit couvre également les grandes entreprises dont le CA est supérieur à 500 MDH, rapporte la MAP.

Lors de cette réunion, le CVE a arrêté, après examen, le dispositif de garantie par l'Etat du financement de la phase de relance des entreprises post-crise. Il couvre tout le spectre des entreprises, publiques et privées négativement impactées par la pandémie, in-

diquant le ministère dans un communiqué, ajoutant que ce dispositif permet de financer le besoin en fonds de roulement des entreprises avec un taux d'intérêt maximum de 4%, qui représente le taux directeur BAM + 200 points.

Le remboursement de ces crédits peut s'étaler sur une période de sept ans avec deux ans de délai de grâce, fait savoir le communiqué, notant que l'objectif de ces produits de garantie est de mobiliser, au cours du second semestre 2020, les financements nécessaires pour l'impulsion d'une dynamique économique qui agirait positivement sur l'emploi, sur les délais de paiement et pour rétablir la confiance entre partenaires économiques, relève la même source.

Par ailleurs, dans le but de soulager la tré-

soiserie des TPME durant cette phase de redémarrage de l'économie, il a été décidé d'accélérer le paiement des dettes de ces entreprises auprès de certains établissements et entreprises publiques impactés par cette pandémie, souligne le ministère.

Dans le cadre du nouveau mécanisme mis en place, l'établissement public ou l'entreprise publique arrête la liste détaillée des entreprises créancières devant être payées, l'Etat accorde sa garantie pour la levée par l'entité publique concernée d'un emprunt dédié exclusivement au paiement desdites entreprises, et les banques accordent le crédit et prennent en charge directement les paiements des entreprises concernées sur la base des informations communiquées par l'entité publique concernée.



La FRMK lance une initiative solidaire en faveur des entraîneurs et des associations affiliées

La Fédération Royale marocaine de karaté et disciplines associées (FRMK) a lancé, jeudi, une initiative solidaire au profit des entraîneurs et des 852 associations affiliées à l'instance fédérale, et ce dans le cadre de la conjoncture exceptionnelle engendrée par la pandémie du coronavirus. Ainsi, la Fédération a décidé d'injecter un montant de 1.533.600 de dirhams dans les comptes de ces associations afin que chacune d'entre elles puisse bénéficier de ce soutien

qui vient atténuer les effets et les répercussions de la fermeture des associations sportives sur le revenu de ses salariés, soit le revenu de centaines de familles, indique un communiqué de la FRMK.

Décidé en dépit du coût global qu'il représente pour la Fédération, qui avait apporté sa contribution au Fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus (un million de dirhams), ce soutien nécessite inévitablement une intervention parallèle

de la part des autorités de tutelle, ajoute la même source, mettant l'accent sur les défis posés par le prolongement de la durée de la suspension des activités.

Cette intervention devrait déterminer le degré de vulnérabilité de ces associations et des entraîneurs dans l'objectif de trouver des solutions urgentes afin de leur garantir une protection contre la faillite et leur permettre la poursuite de leurs activités au terme de la crise sanitaire, conclut la Fédération.

L1/L2 : Un château de cartes fragile

Les "familles" du foot français ont rapproché timidement leurs positions sur l'avenir de la Ligue 2 et la répartition des droits TV entre clubs, mais les avancées restent soumises à de nouvelles négociations propices aux disputes et aux contestations juridiques.

Les 40 clubs de l'élite et les familles du foot (joueurs, entraîneurs, arbitres...) ont adopté mercredi à une courte majorité le passage de la Ligue 2 à 22 équipes pour la saison 2020-2021. Cela permet de sauver les relégables Le Mans et Orléans tout en accueillant les promus Pau et Dunkerque.

Cet élargissement de la deuxième division n'est que provisoire. En fin de saison prochaine, les quatre dernières équipes descendront en National (contre deux descentes normalement) et la L2 repassera à vingt formations.

Mais l'accord adopté à 57% par l'Assemblée générale de la Ligue reste sous la menace d'un veto de la Fédération (FFF). "Je vais regarder nos textes et on prendra une décision en début de semaine prochaine", a déclaré au quotidien L'Equipe son président Noël Le Graët, jusqu'alors hostile à une telle réforme.

Selon les règlements, le comité exécutif de la FFF peut se saisir "pour éventuellement les réformer, de toutes les décisions prises par l'Assemblée et par les instances élues ou nommées de la LFP, qu'il jugerait contraires à l'intérêt supérieur du football ou aux statuts et règlements".

C'est un milliard qui commençait à peser trop lourd. Le nouveau contrat de droits TV (1,217 Md EUR par an, entre 2020 et 2024) menaçait de plomber l'ambiance entre clubs de L1 et L2 qui s'opposaient sur sa répartition.

Mercredi, un accord a allégé les tensions. Les formations de l'élite ont accepté l'idée d'augmenter la somme perçue par celles de l'antichambre, aujourd'hui plafonnées à 110 M EUR, en gelant une enveloppe de 25 M EUR supplémentaires.

Si ce geste à 135 M EUR reste en deçà des revendications des équipes de L2 (162 M EUR), "une porte s'est ouverte", a indiqué à l'AFP le président du Mans Thierry Gomez. Mais gare au courant d'air.

L'AG de la Ligue n'a pas voté la répartition définitive (qui nécessite l'unanimité des clubs). C'est à un groupe de travail composé de dirigeants des deux divisions, sous l'égide de Le Graët, de négocier le "deal" final d'ici mi-juin. Dans la balance, les droits TV, donc, mais aussi la réforme de gouvernance de la LFP, les clubs de L1 étant prêts à lâcher quelques millions contre plus de pouvoir dans les instances.

"Nous avions indiqué que le déplafonnement de la L2 devait être accompagné d'un engagement de la Fédération et du ministère des Sports pour la gouvernance" de la Ligue qui a montré "des insuffisances, pour ne pas dire plus, extrêmement importantes", confirme à l'AFP Jean-Michel Aulas, président de Lyon et du collège des clubs de L1.

Pourquoi deux clubs de L1 (Amiens et Toulouse) descendent et aucun de L2? Le club toulousain a pointé du doigt cette incohérence alors que les relégations ont été maintenues également pour les championnats amateurs, gérés par la Fédération. "Je note qu'il y a deux règles différentes pour le même jeu. Et pour la même période", a déclaré le président du TFC Olivier Sadran lors de l'AG, selon des propos rapportés par L'Equipe.

La formation picarde, qui a déposé deux



requêtes au Tribunal administratif de Paris pour contester sa descente, n'a pas encore réagi. Mais elle a sûrement trouvé un argument de plus dans la bataille qu'elle s'appête à mener devant la justice.

"Il y a un problème d'équité", a aussi souligné Jean-Michel Aulas, qui y voit aussi un moyen supplémentaire pour Lyon de contester les modalités d'arrêt du classement. "Cela donne beaucoup d'arguments aux recours que nous avons déposés".

La FFF, organisatrice du championnat de National (3e div.), a décidé la semaine dernière que "la question de l'organisation du barrage entre le 18ème de Ligue 2 et le 3ème de Natio-

nal 1 sera examinée ultérieurement par le Comité Exécutif". De son côté, la LFP qui a en charge la L2 n'a pas inscrit ce point à l'ordre du jour de l'AG tenue mercredi, estimant que la saison 2020-2021 était définitivement close.

Ce raisonnement fait des malheureux du côté de Boulogne-sur-mer, troisième de National, mais aussi d'Ajaccio, Troyes et Clermont, en position de disputer des barrages d'accession en L1. Les gagnants s'appellent Nîmes et Niort, respectivement 18e de L1 et L2.

"Le fait qu'on ait arrêté le Championnat rend impossible qu'on réorganise un match qui fasse partie d'un Championnat clôturé", a assuré jeudi le président niortais Karim Fradin.

Les résultats de Manchester United affectés par le Covid-19



Manchester United a publié jeudi des résultats pour le troisième trimestre 2019/2020 lourdement affectés par l'épidémie de Covid-19 qui a interrompu la saison, avec notamment 15 M GBP (16,7 M EUR) de manque à gagner sur les droits télé.

"Les revenus de diffusion pour le trimestre ont atteint 26 M GBP (28,9 M EUR) en baisse de 51,7% par rapport à l'année précédente, principalement liés à des rabais estimés à 15 M GBP dus aux diffuseurs" du championnat, écrit le club dans son communiqué.

La non-participation à la Ligue des champions et des effets liés au calendrier des matches expliquent le reste de la baisse.

Le directeur financier du club, Cliff Baty, a chiffré à 23 M GBP (25,6 M EUR) l'impact total

de la pandémie sur le chiffre d'affaires du club depuis qu'elle a mis le football anglais à l'arrêt, le 13 mars.

Sur la totalité de l'exercice, Manchester United s'attend à ce que le manque à gagner lié aux droits télé grimpe à 20 M GBP (22,2 M EUR) au total sur la saison.

Le vice-président exécutif du club, Ed Woodward, a indiqué qu'il s'attendait à ce que "les matches puissent reprendre en juin" et que la totalité des compétitions de la saison, y compris européennes, puissent être achevées "à la fin août".

La Premier League, qui vient d'autoriser la reprise des entraînements en petits groupes et en maintenant une certaine distanciation sociale, travaille pour reprendre la compétition dans la

deuxième moitié de juin.

Les 92 matches restants seraient disputés à huis clos pour s'achever fin juillet, alors que l'Europa League, à laquelle participe Manchester United, se terminerait en août.

"En raison des incertitudes persistantes liées au Covid-19 et à ses conséquences économiques et financières en constante évolution", les Red Devils ont retiré leur prévision de chiffre d'affaires annuel entre 560 et 580 GBP (622,6 à 644,8 EUR).

Après 9 mois, leur chiffre d'affaires s'établit à 427,5 M GBP (475,3 M EUR), en baisse de 13,8% sur les 495,7 M GBP (551,1 M EUR) d'il y a un an et leur bénéfice opérationnel a fondu de 38,7% à 44,2 M GBP (49,14 M EUR) contre 72,1 M GBP (80,2 l'an dernier).

Achraf Bencharki plus près que jamais de Trabzonspor



Moins d'une saison aurait suffi donc à Achraf Bencharki pour retrouver le devant de la scène et être courtisé par des clubs du Vieux Continent. L'actuel sociétaire du Zamalek pourrait fort bien troquer Le Caire contre Istanbul en vue de rejoindre la formation de Trabzonspor où évolue également l'ex-défenseur du Onze national Marouane Da Costa.

D'après la presse turque, le club stambouliote tient à réussir cette transaction et à renforcer ses rangs par un joueur de talent tenté plus que jamais par un retour dans un championnat européen, et ce après avoir porté les couleurs du club français de Ligue 2, RC Lens, le temps d'une saison, 2018-2019.

Un retour en Europe serait une bonne chose pour l'ex-attaquant du MAS et du Wydad, auteur d'une excellente saison avec l'équipe égyptienne du Zamalek. Achraf Bencharki a été pour beaucoup dans les dernières consécutions du club cairote : Super Coupe d'Afrique et Super Coupe d'Égypte au détriment respectivement de l'Espérance de Tunis et d'Al Ahly.

Sous contrat avec le Zamalek jusqu'en juin 2022, les dirigeants de l'équipe égyptienne avaient fait savoir que l'attaquant marocain n'est pas à vendre, surtout que le club est engagé en Ligue des champions africaine, bien partie pour se terminer au-delà de l'été prochain à cause de la pandémie du Covid 19.

Outre Trabzonspor qui occupe la pre-

mière place au classement du championnat turc arrêté à l'issue de la 26ème journée, d'autres clubs se disent intéressés par les services de l'ancien attaquant du MAS et du WAC, club avec lequel il avait remporté le titre de la Ligue des champions, édition 2017. Bencharki aurait des offres des clubs français de RC Strasbourg, OGC Nice et Montpellier HCS, en plus de l'équipe belge du Standard de Liège et de la formation grecque de l'Olympiacos où a brillé de mille feux lors de cette saison son compatriote Youssef El Arabi.

De toutes ces offres, celle qui aurait de fortes chances d'aboutir serait la proposition du club de Trabzonspor prêt à mettre le paquet afin de convaincre les dirigeants du Zamalek, sachant qu'en ces temps de

crise qui affecte le marché des transferts, la valeur marchande du joueur a chuté d'1 million à 800.000 dollars d'après les estimations du site transfermarkt.

Bref, un come-back en Europe devrait être une opportunité à saisir pour Achraf Bencharki qui, à 25 ans, a encore de belles années devant lui, d'autant plus qu'il a à cœur de confirmer son statut d'international après avoir été convoqué de nouveau par le sélectionneur national, Wahid Halilhodzic. Et pour gagner sa place au sein de l'EN, ce n'est pas acquis d'avance au vu du nombre de joueurs qui offrent les mêmes caractéristiques que lui et qui, eux, se produisent dans des championnats beaucoup plus huppés que le concours égyptien.

Mohamed Bouarab

En Bundesliga, go minutes de silence... plus une pour les victimes

Dans le silence des stades vides, une minute de silence... La Bundesliga a décidé de rendre hommage ce week-end aux victimes du coronavirus, pour ne pas oublier non plus que la reprise du football en Allemagne ne tient toujours qu'à un fil.

Mieux loti que ses voisins italien, français ou britannique, le pays déplore tout de même plus de 8000 morts. Et l'épidémie continue de tuer.

Les autorités politiques ont néanmoins autorisé depuis la semaine dernière une reprise du championnat, à huis clos et avec des mesures sanitaires draconiennes, ce qu'aucun grand pays n'a encore fait jusqu'à présent.

La reprise s'est bien passée mais, dans la semaine, la Ligue allemande de football (DFL) a entendu les critiques sur l'absence d'hommage aux victimes.

"Le football professionnel allemand voudrait exprimer sa compassion lors des deux prochaines journées de championnat", a fait savoir le président de la Ligue, Christian Seifert, qui a annoncé que toutes les équipes porteraient un brassard de deuil et observeraient un instant de recueillement avant les coups d'envoi.

Testés deux fois par semaine pour le coronavirus, joueurs et membres de l'encadrement resteront soumis aux mesures de protection jusqu'à la fin de la saison au moins. Et si tout va bien, si aucune contamination massive n'oblige à interrompre de nouveau le championnat, la Ligue compte faire disputer les 8 journées restantes avant fin juin.

Samedi à 18h30, le Bayern Munich, leader avec quatre points d'avance, jouera donc contre Francfort le premier match à huis clos de son histoire dans son ancre de l'Allianz Arena, habitué à accueillir 75.000 spectateurs à chaque rencontre.

L'autre affiche de la journée sera le derby de Berlin entre le Hertha et l'Union (vendredi 20h30).

Après sa victoire inaugurale dimanche à Berlin contre l'Union (2-0), le Bayern est dans les meilleures dispositions pour aller chercher un 8e titre consécutif. L'entraîneur Hansi Flick aura l'embarras du choix : pour épauler Robert Lewandowski, qui surveille le classement des buteurs avec 26 réalisations (en 24 matches joués), il aura à sa disposition son duo d'ailliers Serge Gnabry/Kingsley Coman, à moins qu'il ne titularise de nouveau Thomas Müller, comme à Berlin, où Coman avait débuté sur le banc.

Le "Rekordmeister" a annoncé mercredi la prolongation du contrat de son capitaine et gardien Manuel Neuer jusqu'en 2023, et continue ainsi de verrouiller son avenir. Après Müller et Alphonso Davies, reconduits jusqu'en 2025, d'autres signatures sont attendues. "Nous voulons dans tous les cas prolonger avec David Alaba et Thiago", a déclaré le président du Bayern Herbert Hainer.

Derrière, le Borussia Dortmund peut encore nourrir quelques espoirs, d'autant qu'il recevra le Bayern mardi pour la 28e journée dans un "Klassiker" au goût étrange mais crucial, sans

son mythe "Mur jaune", que la presse a rebaptisé "le Mur gris", de la couleur des gradins vides.

Le Borussia, qui se déplace samedi (15h30/13h30 GMT) à Wolfsburg, a fait la preuve qu'il avait bien géré le retour après la pause forcée de deux mois, en s'imposant brillamment 4-0 la semaine dernière dans le derby de la Ruhr contre Schalke, malgré l'absence de plusieurs joueurs clés : Marco Reus en attaque, Axel Witsel et Emre Can au milieu.

Victime début février d'une blessure musculaire, le capitaine Reus n'arrive toujours pas à revenir, et le quotidien Bild annonçait même cette semaine que la saison était terminée pour lui.

A cinq points du Bayern, Mönchengladbach

est toujours sur le podium et reste la très bonne surprise de la saison. "L'autre" Borussia a lui aussi parfaitement réussi sa reprise en allant gagner samedi dernier 3-1 à Francfort, grâce notamment à ses deux Français Alassane Pléa et Marcus Thuram, auteurs des deux premiers buts.

Leipzig, la jeune équipe aux dents longues, a en revanche grillé tous ses jokers, en concédant un nouveau nul à domicile la semaine dernière contre Fribourg (1-1). Relégué en 4e position à 7 longueurs du leader, le RB a quasiment perdu toute chance de titre.

Il n'aura pas le droit à l'erreur dimanche à Mayence (15h30/13h30 GMT) s'il veut rester dans le quatuor de tête, synonyme de qualification pour la Ligue des champions.

Harit indisponible contre Augsburg

L'international marocain Amine Harit manquera le prochain match de son équipe Schalke 04 contre Augsburg dans le cadre de la 27ème journée du championnat allemand (Bundesliga), a annoncé son équipe.

L'ancien nantais a souffert de "quelques lésions ligamentaires" lors du match qui a opposé, samedi dernier, Schalke 04 et le Borussia Dortmund dans le cadre du derby de la Ruhr qui s'est soldé par une défaite des coéquipiers de Harit sur le score de 4-0.

"Un examen approfondi a déterminé que l'entraîneur David Wagner sera privé du joueur jusqu'à nouvel ordre", précise le 8ème de la Bundesliga.

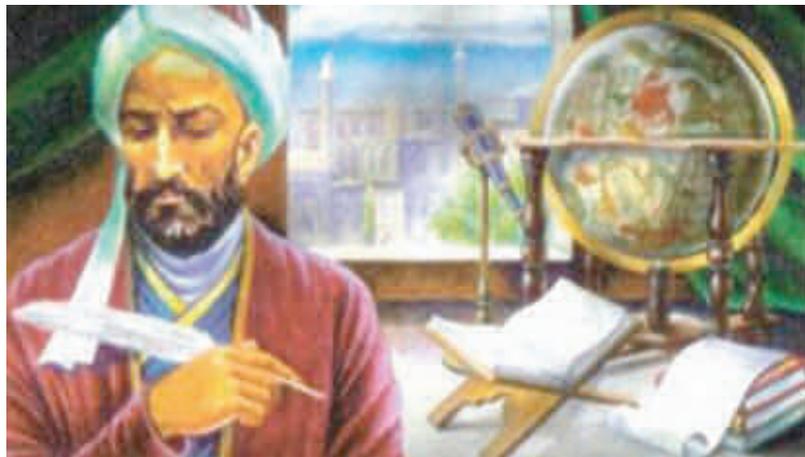
Schalke recevra Augsburg dimanche à Gelsenkirchen pour tenter de retrouver le chemin des victoires.

Le championnat allemand a repris les compétitions à huis clos le week-end dernier après environ deux mois d'arrêt à cause du nouveau coronavirus.

Libé Ramadan

Les savants de l'Islam

Nasir al-Din al-Tusi *Le maître à penser de son époque*



Abū Ja'far Muḥammad ibn Muḥammad al-Nāṣir al-Ḥasan Naṣīr al-Dīn al-Tūsī, souvent simplement Naṣīr al-Dīn al-Tūsī, à Tus en Iran - 1274) est un philosophe, mathématicien, astronome et théologien perse musulman.

Après des études à Tus, Nishapur et Mossoul, al-Tusi s'installe pendant près d'un quart de siècle auprès des dirigeants des Nizârites ismaéliens. Cette période est la plus prolifique de sa vie. Après la chute de la forteresse d'Alamut, il se met au service du prince mongol Houlagou Khan. Il participe à la construction et la gestion de l'observatoire astronomique de Maragha. Il meurt lors d'un voyage à Bagdad en 1274.

Avec la rédaction de près de 150 manuscrits en arabe et en persan touchant la philosophie, la théologie, les mathématiques et l'astronomie, al-Tusi est considéré comme un maître à penser de son époque.

Biographie

On connaît peu de chose concernant son enfance et sa formation à part les informations contenues dans son autobiographie Sayr wa Saluk (Contemplation et Action) écrite vers 1246.

Al-Tusi naît le 17 février 1201 à Tus dans le Khorasan, dans une famille d'érudits chiites duodécimains. Selon son autobiographie, il est encouragé par son père et son oncle maternel, à étudier la théologie et les sciences. Son père, pratiquant à l'esprit ouvert, l'engage à étudier tous les courants de l'Islam. Outre son oncle, élève de l'historien et philosophe des religions Taj al-Din al-Shahrastani, il a pour professeur Kamal al-Din Muḥammad Ḥasib, élève du poète et philosophe Afdal al-Din Kashani.

À la mort de son père, il quitte sa maison pour parfaire ses connaissances et se rend, vers l'âge de 17/18 ans à Nishapur. Là, il étudie l'œuvre philosophique d'Avicenne, Kitab al-Isharat wa-l-tanbihat (Livre des directives et des remarques), auprès de Farid al-Din Damad al-Nisaburi (mort vers 1221). Il suit les exposés de Qutb al-Din Misri, élève de Fakhr ad-Din ar-Râzi, sur le Canon d'Avicenne. Il dit avoir rencontré le maître du soufisme Farid al-Din Attar. Entre 1217 et 1221, il se rend en Irak pour étudier la jurisprudence auprès de Mu'in al-Din Salim ibn Badran al-Mazini. Entre 1223 et 1232, à Mossoul, il étudie les mathématiques auprès de Kamal al-Din ibn Yunus (1156/1252). D'après son autobiographie, Tusi semble déçu par ses recherches en théologie. Initialement convaincu que la philosophie grecque pouvait servir d'arbitre dans les discussions théologiques, il prend conscience que la recherche de la vérité dans le domaine religieux ne peut passer que par l'enseignement d'un maître spirituel et c'est alors qu'il commence

à se tourner vers l'ismaélisme.

L'invasion mongole rend la région instable. Vers 1230, al-Tusi trouve refuge chez le gouverneur ismaélien de la région du Kouhistan, Nasir al-Din Muhtashim. Grâce à lui, il est reçu comme novice dans la communauté ismaélienne. Concernant sa conversion, les historiographes sont partagés d'autant plus qu'al-Tusi affirme avoir vécu chez les Ismaéliens sous la contrainte. Il reste près de 25 ans auprès d'eux, produisant durant cette période la plus grande partie de ses écrits en éthique, logique, sciences et mathématiques. En 1234, il est invité auprès du prince 'Ala' ad-Din Muḥammad III (en) qui tient sa cour à la forteresse d'Alamut où les savants fuyant les Mongols trouvent de bonnes conditions de travail, en particulier une importante bibliothèque.

En 1256, la forteresse d'Alamut capitule devant l'armée d'Houlagou Khan et est entièrement rasée. Le rôle d'al-Tusi dans cette capitulation est obscur : il fait partie des négociateurs ayant permis de conclure la capitulation mais se désolidarise de la secte peu après affirmant y avoir séjourné sous la contrainte.

Il se met alors au service d'Houlagou Khan, comme conseiller scientifique et responsable des dotations religieuses. Il prend pour épouse une Mongole et suit la cour à Qazvin, Hamadan puis Bagdad où on le soupçonne d'avoir pris une part active au siège de la ville et à la capitulation du calife abbasside Al-Musta'sim.

En 1259, il convainc Houlagou Khan, féru d'astrologie, de construire un grand observatoire à Maragha. Il est chargé de sa construction et de sa gestion. La supervision du projet l'occupe pendant plus de 10 ans avec la mise en place d'une bibliothèque, d'une communauté scientifique regroupant des savants du monde musulman mais aussi chinois, et l'élaboration de tables astronomiques.

À la mort d'Houlagou Khan, il devient vizir et probablement médecin personnel du fils d'Houlagou, Aqa Khan. En 1273, il se rend à Bagdad où il tombe malade et meurt en juin 1274. Son corps est enterré près de la tombe du septième imam chiite Musa al-Kazim.

Œuvres

Avec près de 150 travaux écrits en persan ou en arabe ou même en turc, concernant des domaines aussi variés que la logique, la philosophie, la théologie, la géométrie, les mathématiques, l'astronomie, la minéralogie et la poésie, al-Tusi est un auteur majeur dans le XIII^e siècle du monde islamique. Considéré comme un sage (Hakim), il a reçu le titre honorifique de troisième maître à penser (al-mu'allim al-thalith) après Aristote et Al-Fârâbî.

Sa renommée est telle qu'on lui attribue

parfois indûment d'autres travaux.

Philosophie et métaphysique

Les réflexions d'al-Tusi ont touché la philosophie, l'éthique, la logique, la science des religions, aussi bien concernant la jurisprudence islamique (fiqh) que la dialectique (kalām). Son parcours lui permet d'écrire autant sur l'ismaélisme que sur le chiisme duodécimain. Il a également écrit sur le soufisme.

Al-Tusi a écrit plusieurs traités de logique dont Asas al-iqtibas (base de l'inférence - 1244) écrit en persan qui est considéré comme la contribution la plus importante du XIII^e siècle en logique et Tajrid al-mantic écrit en arabe. Il a aussi produit des commentaires et des traductions en persan de penseurs arabes comme un commentaire sur l'ouvrage d'Avicenne al-Isharat wa'l tanbihat (Livre des directives et remarques), terminé en 1246, dans lequel il répond aux critiques faites par Fakhr al-Din al-Razi sur l'œuvre d'Avicenne. Il y traite de la connaissance de Dieu, la nature de l'espace et la création du monde physique. Il se positionne dans la lignée de la philosophie péripatéticienne. Sur la nature de l'être, al-Tusi distingue les êtres dont l'existence est nécessaire, Dieu, de ceux dont l'existence est contingente. On lui doit aussi un commentaire du texte de Fakhr al-Din al-Razi sur le Kalām dans lequel il tente d'ouvrir plus largement l'étude de l'islam aux concepts philosophiques grecs tout en réfutant les attaques d'al-Razi sur l'œuvre d'Avicenne.

Ses travaux en éthique s'appuient sur les penseurs grecs et préislamiques persans d'une part et sur le Coran d'autre part. Il écrit Akhlaq-i Muhtashimi (Éthique de Muhtashim), selon les notes de son protecteur ismaélien durant le début de son séjour au Kouhistan (vers 1232-1234)¹³. Ce traité décrit les principes que doivent suivre les personnes justes, cite le Coran, parle du besoin de connaissance de Dieu. Chaque chapitre se termine par une citation grecque. À peu près à la même époque, il écrit Gushayish-nama (notes sur le dévoilement). Mais son ouvrage le plus connu est Akhlaq-i Nasiri (L'Éthique de Nasir), écrit en persan. Il est travaillé en deux temps, la première partie est achevée en 12351, mais l'ouvrage est repris quand al-Tusi est à la cour d'Houlagou Khan. Il y développe un système philosophique combinant enseignement musulman et philosophie aristotélicienne. Il y traite de la nature de Dieu, des sciences héritées des Grecs, de la nature de l'esprit humain, des vertus, du bonheur, de l'amitié, des politiques domestiques et nationales.

Sciences

Mathématiques

On lui doit une recension et une révision des mathématiques grecques et arabes (Autolykos de Pitane, Euclide, Apollonios de Perga, Archimède, Hyspicles, Théodose, Mé-

nélais, Ptolémée) Thabit ibn Qurra et les frères Banu Musa). En particulier, ses travaux concernant les auteurs des textes intermédiaires, c'est-à-dire ceux écrits entre Euclide et Ptolémée deviennent des textes de référence. En l'absence de structure d'enseignement spécifique, cette recension et ces commentaires deviennent des outils très précieux de transfert de connaissances.

Il a écrit également des textes originaux en arithmétique, en trigonométrie, en calcul numérique, en dénombrement, en géométrie.

Dans son traité d'arithmétique Jawami al-hisab bi'l-takht wa'l turab, on trouve une pratique du calcul avec table à poussière, l'usage du triangle arithmétique ou triangle de Pascal, une méthode d'extraction de racine nième inspirée d'al-Samawal. Al-Tusi a approfondi l'usage de la combinatoire et du dénombrement dans un mémoire mêlant dénombrement et métaphysique sur la démonstration du mode de l'émanation des choses en nombre infini à partir du principe premier unique.

Astronomie

Al-Tusi a écrit de nombreux traités d'astronomie pratique, de cosmographie et d'astrologie.

Un premier traité d'astronomie Risala-yi Mu'iniyya (Le traité de Mu'inid) rédigé en persan semble écrit en collaboration avec le fils de son protecteur Nasir al-Din Muhtashim, et lui est dédié.

Durant sa période ismaélienne, on note deux traités Tahir al-majisti (rédaction de l'Almageste - 1247) suivi d'un second écrit en persan Hall-i mushkilat-i Mu'iniyya (Résolution des problèmes soulevés par la Mu'iniyya) qui, repris et complété en arabe, deviendra al-tadhkirah fi'ilm al-haya (Trésor de l'astrologie - terminé vers 1261).

Dans ces deux ouvrages, al-Tusi tente de trouver des solutions aux problèmes soulevés par le modèle astronomique de Ptolémée (mouvement non uniforme, mouvement non circulaire). Il met en place un modèle, appelé couple d'al-Tusi, utilisant deux cercles, le plus petit roulant à l'intérieur d'un cercle deux fois plus grand. Ce modèle permet d'expliquer une rotation non uniforme et de remplacer un mouvement d'oscillation rectiligne par la combinaison de deux rotations. Al-Tusi l'utilise dans le modèle de la Lune et des planètes supérieures. Il en démontre également une version sphérique qui lui permet d'expliquer le phénomène de la prosneuse (oscillation de l'axe de l'épicycle lunaire).

Ce modèle se retrouve ensuite dans l'œuvre de Copernic laissant supposer une éventuelle influence.

La Peste (1947)

*Il est aussi raisonnable
de représenter une espèce
d'emprisonnement par une
autre que de représenter n'importe quelle
chose qui existe réellement par quelque
chose qui n'existe pas.*

DANIEL DE FOE.

Le livre

Rieux haussa les épaules pour lui-même, dans le noir.

– Je n'en sais rien, vraiment. Mais vous, qu'en savez-vous ?

– Oh ! dit l'autre sans s'émouvoir, j'ai peu de choses à apprendre.

Le docteur s'arrêta et le pied de Tarrou, derrière lui, glissa sur une marche. Tarrou se rattrapa en prenant l'épaule de Rieux.

– Croyez-vous tout connaître de la vie ? demanda celui-ci.

La réponse vint dans le noir, portée par la même voix tranquille :

– Oui.

Quand ils débouchèrent dans la rue, ils comprirent qu'il était assez tard, onze heures peut-être. La ville était muette, peuplée seulement de frôlements. Très loin, le timbre d'une ambulance résonna. Ils montèrent dans la voiture et Rieux mit le moteur en marche.

– Il faudra, dit-il, que vous veniez demain à l'hôpital pour le vaccin préventif. Mais, pour en finir et avant d'entrer dans cette histoire, dites-vous que vous avez une chance sur trois d'en sortir.

– Ces évaluations n'ont pas de sens, docteur, vous le savez comme moi. Il y a cent ans, une épidémie de peste a tué tous les habitants d'une ville de Perse, sauf précisément le laveur des morts qui n'avait jamais cessé d'exercer son métier.

– Il a gardé sa troisième chance, voilà tout, dit Rieux d'une voix soudain plus sourde. Mais il est vrai que nous avons encore tout à apprendre à ce sujet.

Ils entraient maintenant dans les faubourgs. Les phares illuminaient les rues désertes. Ils s'arrêtèrent. Devant l'auto, Rieux demanda à Tarrou s'il voulait entrer et l'autre dit que oui. Un reflet du ciel éclairait leurs visages. Rieux eut soudain un rire d'amitié :

– Allons, Tarrou, dit-il, qu'est-ce qui vous pousse à vous occuper de cela ?

– Je ne sais pas. Ma morale peut-être.

– Et laquelle ?

– La compréhension.

Tarrou se tourna vers la maison et Rieux ne vit plus son visage jusqu'au moment où ils furent chez le vieil asthmatique.

Dès le lendemain, Tarrou se mit au travail et réunit une première équipe qui devait être suivie de beaucoup d'autres.

L'intention du narrateur n'est cependant pas de donner à ces formations sanitaires plus d'importance qu'elles n'en eurent. À sa place, il est vrai que beaucoup de nos concitoyens céderaient aujourd'hui à la tentation d'en exagérer le rôle. Mais le narrateur est plutôt tenté de croire qu'en donnant trop d'importance aux belles actions, on rend finalement un hommage indirect et puissant au mal. Car on laisse supposer alors que ces belles actions n'ont tant de prix que parce qu'elles sont rares et que la méchanceté et l'indifférence sont des moteurs bien plus fréquents dans les actions



des hommes. C'est là une idée que le narrateur ne partage pas. Le mal qui est dans le monde vient presque toujours de l'ignorance, et la bonne volonté peut faire autant de dégâts que la méchanceté, si elle n'est pas éclairée. Les hommes sont plutôt bons que mauvais, et en vérité ce n'est pas la question. Mais ils ignorent plus ou moins, et c'est ce qu'on appelle vertu ou vice, le vice le plus désespérant étant celui de l'ignorance qui croit tout savoir et qui s'autorise alors à tuer. L'âme du meurtrier est aveugle et il n'y a pas de vraie bonté ni de bel amour sans toute la clairvoyance possible.

C'est pourquoi nos formations sanitaires qui se réalisèrent grâce à Tarrou doivent être jugées avec une satisfaction objective. C'est pourquoi le narrateur ne se fera pas le chantre trop éloquent de la volonté et d'un héroïsme auquel il n'attache qu'une importance raisonnable. Mais il continuera d'être l'historien des cœurs déchirés et exigeants que la peste fit alors à tous nos concitoyens.

Ceux qui se dévouèrent aux formations sanitaires n'eurent pas si grand mérite à le faire, en effet, car ils savaient que c'était la seule chose à faire et c'est de ne pas s'y décider qui alors eût été incroyable. Ces formations aidèrent nos concitoyens à entrer plus avant dans la peste et les persuadèrent en partie que, puisque la maladie était là, il fallait faire ce qu'il fallait pour lutter contre elle. Parce que

la peste devenait ainsi le devoir de quelques-uns, elle apparut réellement pour ce qu'elle était, c'est-à-dire l'affaire de tous.

Cela est bien. Mais on ne félicite pas un instituteur d'enseigner que deux et deux font quatre. On le félicitera peut-être d'avoir choisi ce beau métier. Disons donc qu'il était louable que Tarrou et d'autres eussent choisi de démontrer que deux et deux faisaient quatre plutôt que le contraire, mais disons aussi que cette bonne volonté leur était commune avec l'instituteur, avec tous ceux qui ont le même cœur que l'instituteur et qui, pour l'honneur de l'homme, sont plus nombreux qu'on ne pense, c'est du moins la conviction du narrateur. Celui-ci aperçoit très bien d'ailleurs l'objection qu'on pourrait lui faire et qui est que ces hommes risquaient leur vie. Mais il vient toujours une heure dans l'histoire où celui qui ose dire que deux et deux font quatre est puni de mort. L'instituteur le sait bien.

Et la question n'est pas de savoir quelle est la récompense ou la punition qui attend ce raisonnement. La question est de savoir si deux et deux, oui ou non, font quatre. Pour ceux de nos concitoyens qui risquaient alors leur vie, ils avaient à décider si, oui ou non, ils étaient dans la peste et si, oui ou non, il fallait lutter contre elle.

Beaucoup de nouveaux moralistes

dans notre ville allaient alors, disant que rien ne servait à rien et qu'il fallait se mettre à genoux. Et Tarrou, et Rieux, et leurs amis pouvaient répondre ceci ou cela, mais la conclusion était toujours ce qu'ils savaient : il fallait lutter de telle ou telle façon et ne pas se mettre à genoux. Toute la question était d'empêcher le plus d'hommes possible de mourir et de connaître la séparation définitive. Il n'y avait pour cela qu'un seul moyen qui était de combattre la peste. Cette vérité n'était pas admirable, elle n'était que consécutive.

C'est pourquoi il était naturel que le vieux Castel mit toute sa confiance et son énergie à fabriquer des sérums sur place, avec du matériel de fortune. Rieux et lui espéraient qu'un sérum fabriqué avec les cultures du microbe même qui infestait la ville aurait une efficacité plus directe que les sérums venus de l'extérieur, puisque le microbe diffèrait légèrement du bacille de la peste tel qu'il était classiquement défini. Castel espérait avoir son premier sérum assez rapidement.

C'est pourquoi encore il était naturel que Grand, qui n'avait rien d'un héros, assurât maintenant une sorte de secrétariat des formations sanitaires. Une partie des équipes formées par Tarrou se consacrait en effet à un travail d'assistance préventive dans les quartiers surpeuplés. On essayait d'y introduire l'hygiène nécessaire, on faisait le compte des greniers et des caves que la désinfection n'avait pas visités. Une autre partie des équipes secondait les médecins dans les visites à domicile, assurait le transport des pestiférés, et même, par la suite, en l'absence de personnel spécialisé, conduisit les voitures des malades et des morts. Tout ceci exigeait un travail d'enregistrement et de statistiques que Grand avait accepté de faire.

De ce point de vue, et plus que Rieux ou Tarrou, le narrateur estime que Grand était le représentant réel de cette vertu tranquille qui animait les formations sanitaires. Il avait dit oui sans hésitation, avec la bonne volonté qui était la sienne. Il avait seulement demandé à se rendre utile dans de petits travaux. Il était trop vieux pour le reste. De dix-huit heures à vingt heures, il pouvait donner son temps. Et comme Rieux le remerciait avec chaleur, il s'en étonnait : « Ce n'est pas le plus difficile. Il y a la peste, il faut se défendre, c'est clair. Ah ! si tout était aussi simple ! » Et il revenait à sa phrase. Quelquefois, le soir, quand le travail des fiches était terminé, Rieux parlait avec Grand. Ils avaient fini par mêler Tarrou à leur conversation et Grand se confiait avec un plaisir de plus en plus évident à ses deux compagnons. Ces derniers suivaient avec intérêt le travail patient que Grand continuait au milieu de la peste. Eux aussi, finalement, y trouvaient une sorte de détente.

« Comment va l'amazone ? » demandait souvent Tarrou. Et Grand répondait invariablement : « Elle trotte, elle trotte », avec un sourire difficile. Un soir, Grand dit qu'il avait définitivement abandonné l'adjectif « élégante » pour son amazone et qu'il la qualifiait désormais de « svelte ». « C'est plus concret », avait-il ajouté. Une autre fois, il lut à ses deux auditeurs la première phrase ainsi modifiée : « Par une belle matinée de mai, une svelte amazone, montée sur une superbe jument alezane, parcourait les allées fleuries du Bois de Boulogne. »

(A suivre)

Mosquée

La Mosquée Al Rashid du Canada

Un lieu de culte construit par une poignée de femmes

La première Mosquée a été construite sur la foi religieuse et l'esprit pionnier d'une poignée de femmes des Prairies. Depuis sa fondation en 1938 à sa préservation comme un bâtiment historique en 1992, la Mosquée Al Rashid, d'Edmonton en Alberta, a été une source de fierté pour la communauté musulmane du Canada et un lieu où la tradition pouvait être nourrie et célébrée. L'histoire commence avec l'arrivée des premiers immigrants arabes vers 1882.

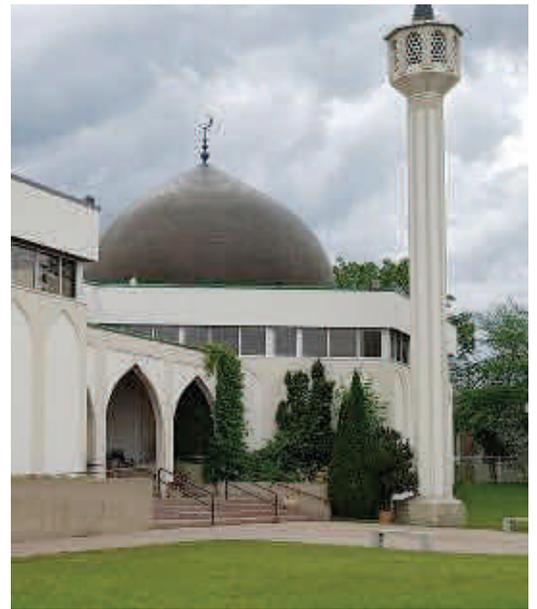
En 1931, le recensement du Canada a enregistré 645 musulmans parmi les 10.070 Canadiens d'origine arabe, la plupart d'entre eux vivaient dans les provinces de l'Est, l'Ontario et le Québec. Pourtant, les quelques musulmans dispersés dans le vaste Ouest canadien sont devenus très liés malgré les distances. Peu à peu, et souvent dans un souci de maintien de leur foi auprès de leurs enfants, les familles ont commencé à migrer vers Edmonton, et très tôt, il y avait environ 20 familles musulmanes dans la ville.

Lila Fahlman, fondatrice du Conseil canadien des femmes musulmanes (CCFM) en 1982, était une adolescente au début des années 30, lorsque les familles musulmanes ont commencé à discuter de l'idée de construire une mosquée. Elle explique que c'était Hilwi Hamdon, une femme dont la personnalité dynamique « qui pouvait gagner sur toute personne », qui a catalysé l'effort. Hilwi et ses amies ont approché le maire de la ville, John Fry, pour un lopin de terre. «Vous n'avez pas d'argent pour construire une mos-

quée», a-t-il souligné. «Nous allons ramasser l'argent», ont-elles répondu.

Fry a accepté de leur donner la terre si elles pouvaient venir avec l'argent pour la construction. Elles avaient besoin de \$5000. Elles sont allées de magasin en magasin tout le long de l'avenue Jasper, la rue principale d'Edmonton. Peu importe si les propriétaires des magasins étaient juifs, chrétiens ou musulmans, les femmes ont demandé le soutien de tous. « C'était une communauté très coopérative », rappelle Lila, et la Première Mosquée en vint à être construite avec des contributions de la part des membres des trois religions monothéistes.

Bien sûr, aucun constructeur dans la région n'avait déjà vu une mosquée, et encore moins en avoir construit. Néanmoins, les femmes ont choisi un constructeur, un Canadien d'origine ukrainienne, nommé Mike Drewoth et elles lui ont dit: «Nous voulons un lieu de prière.» Après quelques discussions, M. Drewoth s'est préparé à construire la meilleure mosquée qu'il pourrait: une pièce principale, des nobles fenêtres, deux petites chambres pour les ablutions, un sous-sol isolé pour des rencontres sociales et deux minarets hexagonaux, chacun avec un oignon en argent en forme de dôme surmonté d'un croissant de lune. Bien que clairement, elle ressemble à une église orthodoxe Russe, la communauté était heureuse de sa nouvelle mosquée et des membres ont offert avec enthousiasme des tapis et des lampes.



Santé et bien-être

Pourquoi vos collègues vous manquent plus que vous ne le pensez



Le confinement n'a pas été sans conséquences sur notre santé mentale... et notre vie professionnelle. Malgré la banalisation du télétravail et l'usage des nouvelles technologies, les interactions sociales commencent à manquer. Si, si.

«En termes de télétravail, on observe en période de confinement que tout l'aspect «santé mentale» n'a pas été suffisamment pris en compte. Les entreprises n'ont pas fait attention à ce point très important», déplorait la professeure des universités en sciences de gestion Aurélie Dudézert. Oui, confinement et déconfinement ne sont pas forcément bénéfiques à notre équilibre mental. Une harmonie pourtant nécessaire quand il est question de nos vies professionnelles. Et de nos vies tout court.

Au creux de ces interrogations se pose bien sûr la question des interactions humaines. Malgré l'appropriation d'outils ingénieux comme Zoom et Skype, très vite devenus nos fidèles compagnons de travail, force est de constater que rien ne remplace les échanges de vive voix, pas même les plus interactives des technologies (c'est d'ailleurs ce que nous apprend un film comme Her). Oui, il faut l'avouer, en dépit des perturbations que peut engendrer un cadre comme celui de l'open space, nos collègues nous manquent, et c'est bien normal.

Car consocers et confrères de bureau représentent, plus qu'une simple présence humaine, une véritable composante relationnelle, pas si anodine quand on se retrouve tiraillé entre l'ennui et l'anxiété - des maux dont ils peuvent tout à fait être les remèdes. Mais comment conserver ce lien tout en bossant à distance ?

Pas de panique, voici quelques pistes pour ne pas perdre pied trop vite. Tout en élaborant nos propres routines à domicile, il convient de garder le contact avec ses collègues en dehors des heures de taf, qu'importe votre préférence - appels téléphoniques, jeux en ligne, conversations instantanées sur les réseaux sociaux. De quoi enrichir vos relations et rendre les échanges moins «automatiques». Et, qui sait, mieux connaître celles et ceux qui d'habitude arpentent l'espace de co-working.

Autre solution ? Relativiser ce que nous vivons. Se dire que cette période de (dé)confinement imposant le télétravail comme nouvelle norme ne durera pas éternellement. Que les choses, lentement mais sûrement, vont reprendre leur cours. Et que les retrouvailles ponctuées de pauses-café ne sont pas si lointaines - quand bien même il faudrait respecter le mètre de distance si élémentaire. Si vos collègues vous manquent, il y a fort à parier que les retrouver ne pourra qu'améliorer des relations professionnelles que l'on espère déjà lumineuses.

Recettes

Magnum maison

Ingrédients

Pour la glace à la vanille :

6 sachets de sucre vanillé

4 oeufs

150 g de sucre glace

40 cl de crème fraîche épaisse

Pour l'enrobage :

200 g de chocolat (blanc, lait ou noir)

30 g d'amandes émondées

Préparation

Préparation de la glace à la vanille :

Séparer les blancs des jaunes. Ajouter aux jaunes le sucre vanillé, le sucre glace, puis la crème fraîche.

Battre les blancs en neige bien ferme.

Introduire progressivement les blancs dans le mélange.

Placer dans les moules à empreintes, ne pas oublier le bâtonnet en bois et placer au congélateur.

Préparation de l'enrobage :

Faire fondre le chocolat et mélanger avec les amandes hachées.

Tremper les glaces dans le chocolat, laisser figer quelques instants avant de placer à nouveau au congélateur.



Cappuccino de fraises en verrines



Ingrédients

700 g de fraises

60 g de sucre glace

Citron

150g de mascarpone

15 cl de crème fraîche

50 g de sucre vanillé

300 g de glace à la pistache

1 poignée de pistaches écosées

Préparation

Préparez la décoration des verrines en trempant leurs rebords dans du sucre rose (ex : fraises Tagada ®) et du jus de citron de manière à embellir le contour.

Lavez et épluchez les fraises puis égouttez-les bien. Mixez-les abondamment avec le sucre glace et le jus de citron, et si besoin, passez le mélange dans une passoire pour éliminer les petits grains. Réservez au frais.

Mélangez le mascarpone et la crème fraîche avec le sucre vanillé, montez-les légèrement avec un fouet électrique et réservez au frais.

Au moment de servir, prenez une verrine "témoin" de la même dimension que celles que vous avez préparées, et appuyez là sur le bloc de glace afin d'obtenir le diamètre exact.

Découpez la glace de 1 cm d'épaisseur environ, puis placez proprement les cercles de glaces au fond des verrines préparées.

Versez la préparation fraises par-dessus jusqu'au 3/4 des verres, puis, recouvrez le tout de l'onctueuse crème au mascarpone comme si c'était de la chantilly.

Touche de déco finale, parsemez de pistaches écosées, hachées puis émietées, 2 petites fraises et le tour est joué !

Art & culture

Au temps du confinement, l'expression artistique se réinvente



Si la pandémie du nouveau coronavirus a forcé des milliers de personnes à travers le monde entier à rester cloîtrés chez-eux, l'expression artistique s'est révélée être une alternative, voire une nécessité durant cette période sensible.

Le confinement a remis en question la place de l'art dans la vie de tous les jours. Et pas besoin de sortir, "l'art web" nourrit la toile, invitant les confinés, par un simple clic, à découvrir les créations humaines, fruit de l'imagination et de la créativité. À l'instar des pays du monde, le Maroc a connu une mobilisation culturelle accrue, invitant à un modèle de création, qui répond aux nouvelles exigences imposées par la crise du Covid-19.

Des actions artistiques fleurissent en ligne pour assouvir la soif des confi-

nés, largement convertis au numérique. Du théâtre à la littérature, en passant par la musique, les initiatives lancées aussi bien par les institutions que par des artistes connus et moins connus, se multiplient et se complètent, redonnant goût à la création.

Dans cette lancée s'inscrit le dernier clip, "Lonely Days", de la chanteuse Manal Benchlikha en collaboration avec le rappeur Adnane Mahyou (Draganov).

Tourné avec un "simple" smartphone, confinement oblige, les deux chanteurs, chacun de son côté, ont su tirer le meilleur profit d'une situation très sensible. Dévoilé sur Youtube il y a moins de 72 heures, "Lonely Days", qui réunit pour la première fois les deux chanteurs, a déjà comptabilisé plus de 320.000 vues, se classant premier dans

le "trending" marocain.

Dans une déclaration à la MAP, la chanteuse Manal Benchlikha a indiqué que le tournage a été mené pendant le mois sacré de Ramadan, à distance entre trois villes, Casablanca, Marrakech et Paris. "Les Italiens ont chanté depuis leurs balcons, les Américains ont repris Notorious BIG à Brooklyn. Nous, nous avons relevé le défi de réaliser un clip à distance et en plein confinement", s'est réjoui Draganov. Le projet a été monté à distance, via des appels vidéo pour discuter différents concepts, de façon à atteindre le public en cette période de confinement, a expliqué Manal Benchlikha.

L'originalité et la beauté des images exploitent dans le clip, avec des couleurs chaudes éveillant les senteurs de la ville ocre. Une nouveauté artistique, pro-

duite avec une originalité remarquable. La multiplicité des séquences reflétant les instants de solitude, en quarantaine, offre à ce produit artistique une singularité en ces temps de confinement.

Pour rappel, Manal Benchlikha s'est fait connaître par sa participation à «Mantsayadch», une campagne pour inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales. Elle est aussi la protégée de DJ Van et elle est produite par son label, Magic Castle Entertainment.

Née à Marrakech, Manal a grandi dans la ville ocre où elle suit toujours ses études en commerce et finance. Ayant toujours voulu être une star, elle apprend le chant et la guitare de manière autodidacte et fait ses débuts sur la scène de son école et avec quelques covers sur Youtube, avant d'accéder à la notoriété.

"Graines de Corona", nouveau recueil du suisse Bruno Mercier aux éditions marocaines "Les Infréquentables"



«Graines de Corona/Et autres pollens de voyages» est le nouveau recueil de poèmes que vient de sortir, mai courant, le poète suisse Bruno Mercier aux éditions marocaines «Les Infréquentables».

L'opus, réalisé à distance durant la période du confinement, est une production à quatre mains réunissant le poète suisse

et l'artiste-peintre marocain Dea El Foutayeni, donnant lieu à un beau livre où poèmes et aquarelles entretiennent «un dialogue serein».

Préfaçant ce recueil, l'écrivain Abdelrhaffar Souirji qualifie «Graine de Corona / Et autres pollens de voyages» de passerelle que Bruno Mercier jette entre les hommes dans «une tentative de déceler

ce qu'ils ont de précieux en eux. Leur essence que seuls les mots savent traduire».

Bruno Mercier est poète mais aussi un infatigable voyageur, écrit Souirji, estimant qu'il est en perpétuelle quête de «l'humain en nous», cherchant à préserver la nature qu'il n'arrête pas de chanter à travers ses poèmes.

Le poète se définit d'ailleurs lui-même comme «un homme sensible», qui essaie, à travers la poésie, de témoigner sa foi et son amour à toutes les personnes qui cherchent la raison de leur existence.

La poésie de Bruno Mercier offre un témoignage de parcours de vie riche d'expériences et empreint d'émotions, relève le préfacier qui estime qu'en tant qu'amoureux de voyages, «il partage ici avec nous ses valeurs humanistes et sa vision du monde».

Ses poèmes sont autant une invitation au voyage qu'une célébration de la vie et les aquarelles de l'artiste-peintre El Foutayeni viennent compléter les impressions du poète voyageur pour rendre palpables, dans une expression riche en couleurs, ses émotions offrant à leur tour évasion et réconfort.

Ce recueil de quatre-vingt-deux poèmes libres qui n'obéissent aucunement à la structure de la poésie traditionnelle, retrace un parcours multidimensionnel, une géographie multiple mais qui mène toujours vers l'Homme, dans ce qu'il a de singulier, explique Souirji, ajoutant que de la Grèce au Bénin en passant par la Suisse, le poète est mû par un seul désir, celui d'aller à la rencontre de l'Autre.

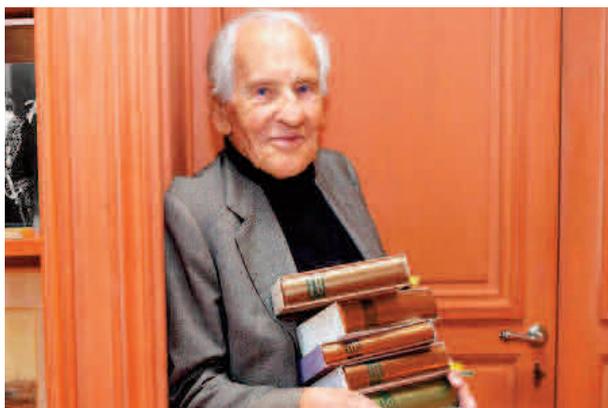
Un esprit nomade traverse ce recueil, qui se situe à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de deux cultures (Orient et Occident), fait remarquer le préfacier pour qui les poèmes de Bruno Mercier et les aquarelles d'El Foutayeni «nus» offrent, dans une sorte de complémentarité et de symbiose, un ouvrage riche d'expériences de vie et haut en couleurs. Ses recueils représentent un carrefour où se croisent le texte poétique, l'art pictural, et les différentes cultures et langues.

Bruno Mercier (1957), poète suisse et humaniste s'exprime sur scène aussi bien en français qu'en allemand, en Suisse et au Maroc (poète sans frontières). Il s'engage pour la paix et l'écologie. Son œuvre comprend une vingtaine de recueils de poésie,

Vrai faux entretien avec Jean d'Ormesson

Vivre est une catastrophe et c'est un grand bonheur

Pensez à moi de temps en temps



Jean d'Ormesson, né le 16 juin 1925 à Paris et mort le 5 décembre 2017, était un écrivain, journaliste et philosophe français, membre de l'Académie française.

Jean d'o, dites nous, avant toute chose, « la » ou « le » Covid ? L'Académie française tient à préciser qu'il faut dire « la Covid-19 », et pas « le Covid ». Qu'avez-vous fait à l'Académie Française pour en arriver à féminiser Covid qu'on pensait bien masculin ?

On me demande quelques fois qu'est-

ce que vous avez fait à l'Académie et la réponse est assez claire : presque rien... J'ai fait entrer Marguerite Yourcenar... Je refuse absolument de parler d'accent circonflexe et de virgule à un moment où les écoliers n'apprennent plus à lire et à écrire.

Covid, féminin ou masculin, est une vraie catastrophe...

Vivre est une catastrophe et c'est un grand bonheur. Merci pour les roses, merci pour les épines. Le monde a toujours été difficile et il faut toujours garder l'espérance. Ce qui éclaire l'existence, c'est l'espérance.

Comment vivez-vous le confinement, votre liberté retirée ...

Chacun est prisonnier de sa famille, de son milieu, de son métier, de son temps.

A votre âge, ne craignez-vous pas de mourir de Covid 19 ?

Mourir ne me dérange pas. La mort est la fin et le couronnement de toute vie. Elle fait partie de la vie. Elle est peut-être la vie même. Je suis juste ennuyé par la perspective de ne plus pouvoir savoir ce qui va se passer...

Avez-vous été surpris par la pandémie ?

Toujours étonné, toujours insatisfait et toujours enchanté. Il y a des jours, des mois, des années interminables où il ne se passe presque rien. Il y a des minutes et des secondes qui contiennent tout un monde. La vie n'est pas une fête perpétuelle.

Que proposerez-vous à un confiné de lire ?

Ne lis pas n'importe quoi. Lis plutôt les grands livres dont tout le monde parle sans les lire. Lis surtout ce qui te plaît. Un bon livre est un livre qui te plaît.



Réalisé par Farid El Bacha
Doyen de la Faculté de droit de Rabat-Agdal
Fondateur du Cercle marocain des amis de Jean d'Ormesson

Bouillon

de culture

Salah Stétié

L'écrivain et poète libanais Salah Stétié, qui s'est efforcé dans son oeuvre de concilier les visions orientale et occidentale du monde et a également mené une carrière diplomatique, est décédé à l'âge de 90 ans, a annoncé mercredi l'ambassade du Liban en France. "Un phare littéraire et diplomatique s'est éteint à Paris dans la nuit du 20 mai 2020", a indiqué l'ambassade sur les réseaux sociaux, saluant un "immense poète et écrivain". "Il laisse derrière lui une oeuvre monumentale de 250 ouvrages, manuscrits, peintures, dessins, photographies et sculptures exposés au musée Paul Valéry à Sète". Le poète, installé en France, a même une salle à son nom au musée Paul Valéry depuis 2017. "Nous sommes tous les deux des poètes de la Méditerranée... une des régions les plus importantes dans les enjeux de la guerre et de la paix dans le monde", disait-il.

Salah Stétié, dont le père était poète en langue arabe, est né dans une famille de la bourgeoisie sunnite en 1929 à Beyrouth, à l'époque du mandat français sur le Liban.



Pas de risques de contamination dans les orchestres selon le Philharmonique de Vienne



Les musiciens ne se transmettent pas entre eux le nouveau coronavirus lorsqu'ils jouent de leur instrument, selon une étude réalisée par le prestigieux Orchestre Philharmonique de Vienne, qui pense ne pas avoir besoin d'adapter sa pratique dans la perspective du déconfinement.

Sous contrôle médical, les musiciens de cet ensemble célèbre dans le monde entier pour son concert du Nouvel an se sont soumis à un test, certifié par notaire. Les résultats du Dr Fritz Sterz, communiqués lundi par le Philharmonique à l'AFP, montrent que qu'il ne faut pas s'attendre à ce que l'air exhalé par un artiste excède une distance de 80 centimètres.

Pour la réalisation de cette expérience, les musiciens ont été équipés début mai d'une sonde pulvérisant dans leurs bronches par le nez un très fin brouillard. Ils ont ensuite été placés devant une toile noire et très fortement éclairés de face, puis pris en photo en train de jouer, ce qui a permis de matérialiser leur souffle rejetant ce brouillard. Les violonistes n'ont pas dégagé plus de buée en jouant qu'au repos. Les trompettistes ont projeté une condensation uniquement localisée près de leurs voix respiratoires. Seule la flûte traversière a émis des particules loin du musicien,

jusqu'à 80 centimètres.

Dans sa configuration habituelle, le rassemblement d'un orchestre n'augmente donc pas les risques de propagation du coronavirus si les musiciens sont placés à plus d'un mètre les uns des autres, selon l'étude.

En Autriche, les théâtres et les salles de concert pourront accueillir jusqu'à 100 spectateurs à compter de fin mai dans le cadre du plan progressif de déconfinement mis en oeuvre depuis la mi-avril.

La jauge sera ensuite élargie à 250 personnes au 1er juillet et jusqu'à 1.000 personnes au 1er août, avec des aménagements spécifiques. Les autorités vont aussi définir un "concept préventif" pour encadrer les répétitions et l'organisation des artistes pendant les représentations.

Avec son étude, le Philharmonique de Vienne espère convaincre le gouvernement qu'il n'est pas nécessaire d'instaurer des règles sanitaires spécifiques entravant la communication entre les musiciens. "Nous sommes la Philharmonie de Vienne, nous nous définissons par des réalisations extraordinaires et ce sera très difficile pour nous, si tout le monde est assis dans une cabine en plastique", a estimé son président Daniel Barenboim dans la presse.

Mots flechés

Par Abou Salma

LOISIRS & JEUX

MÉLAN-GE	EN VITESSE	MINI-MÔME	MONTIC-ULE FIN DE VERBE	TRAIN À GRANDE VITESSE	TRÈS RUSÉ	RACOLA-GE EN ARGOT	QUI NE FUIT PAS
LICENCE							
					VEINE		
QUASIM-ENT DOUBLE	LETTRÉS DE RABAT FILM		APERÇU EN TÔLE		ESPION-NA	ENLÈVE-NT	
SIFFLÉ EN TOURNÉE				GAZ RARE ÉTEND-ARD			
		À L'ENVERS: ARGENT			DE BAS EN HAUT: ABHORRE	LETTRÉS DE TACITE	
ÈRE ARTICLE ESPAGNOL		CRACK	QUARTIER DE FÈS	VOYELLES VOYELLES		VARIANTE DE HÉ SUR-LE-CHAMP	
LIONS	FABULEU-SEMENT POPULAIRE NOUVEAU						
					LETTRÉS DE PLOTIN		MISÉR-ABLE
À L'ENVERS: DÉMON-STRATIF		BENÊT	CONJON-CTION	FIN DE PARTIE		MARQUE UNE ÉMOTION VIVE	MONAR-QUE
CAVALIER ARMÉ D'UN MOUSQUET	AMIE DE NIETZ-S-CHÉ			À L'ENVERS: ROC			
CABOCHE				EN VEDETTE		BÊTASSE	

Solution mots flechés d'hier

ARMOIRE À GLACE	CACHÉ ET INCONNU	B	ARGENT MÉTAL	HALT PLATEAU	MIDI	N	VENUE AU MONDE	H	GAI DE JOUK	D	APPARITION
COLOSSE	IBIS										
BIÈRE	CERCUEIL										
COMME PAS UN	C	ADVERBE INVERSE EN BLOUCHE	E	D	SORTIE DE SA COQUILLE	N	A	C	R	E	
AUCUN	L										
LOURDE	L										
ARRÊTÉ	T	NOLVE-ALITÉ	FIN DE VERBE	LETTRÉS DE MALCOLM	F	O	L	M	PAGE	L	BIFFURE
DÉCRET	E										
MÈCHE	NOTE MOINER	RE	QUARTIER D'ALEP	E	P	ÂGE	POSSÉSSE-CONNU	T	A	CALOT	
EPI	TROU DANS UN MUR	O									
GÉNISSE	TÊTE DE COCHON	M									
VACHETTE											
GIVRÉ	F	O									

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâidi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Benteleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Elouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Planning familial
- 2- Attacher - Epreuve
- 3- Déduit - Blonde au bar
- 4- Poisson vorace - Déduit
- 5- Ville de Syrie - Mauvais génie
- 6- Résister - En cachette (AF...)
- 7- Ecorce de chanvre
- 8- Été capable - Personnel - Affirmatif
- 9- Fasse partir - Dépôt
- 10- Solution - Entre deux étapes

VERTICALEMENT

- 1- Nom de son
- 2- Os du genou - Union endormie
- 3- Assassinèrent - Gagné
- 4- Interjection - Guettent
- 5- Ville d'Algérie - Moque
- 6- Fameux général - décodées
- 7- Saison - Descendant
- 8- Eclot - Paré - Note
- 9- Renard bleu - Argile rouge
- 10- Liant - Examinée

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	P	R	I	V	A	T	I	O	N	S
2	R	E	N	E		O	N	C	E	S
3	O	C		N	E	C	T	A	R	
4	V	I	T	A	L		I	R	I	S
5	I	D	O	L	E	S		I	S	E
6	D	I	T		V	I	A	N		P
7	E	V	A	S	A		B	A	T	A
8	N	E	L	U	M	B	O		A	R
9	C	R	E	E	E		L	A	I	E
10	E		S	E	S	S	I	O	N	S

Grilles de sudoku

Facile

	6	7	9	3		4	2	
								8
	4			2	8			
	9					2	4	
	7	2	3	6		4	9	5
	1	5					7	
			8	4			1	
9								
	3	4		6	2	5	8	

Moyen

	7	2						5
			1	3	2			
8	1	7						9
3				7		6		
9	8					4	3	
	5	3						1
1				4	6			2
	8	9	7					
4				2		9		

Difficile

	6		3	1		8		
		8		7	1	9		
4								7
			6	4		9		
				8				
		9		7	2			
5								1
	7	6	3			5		
	8		5	2			7	

Expert

			3	1	2			
		1	7					
5	3			2				
				4	1	7		
3			2					4
	7	4	8					
			1			6	7	
				3	5			
		5	9	4				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

9	3	6	8	4	1	5	2	7
8	7	2	5	9	6	1	4	3
5	1	4	3	7	2	9	8	6
4	5	3	1	2	9	7	6	8
6	2	1	4	8	7	3	9	5
7	8	9	6	5	3	2	1	4
3	6	5	9	1	8	4	7	2
2	9	8	7	3	4	6	5	1
1	4	7	2	6	5	8	3	9

Moyen

7	5	6	3	4	8	1	2	9
3	8	9	2	5	1	4	7	6
2	1	4	9	7	6	3	5	8
9	7	1	8	6	4	5	3	2
8	4	3	5	1	2	6	9	7
6	2	5	7	9	3	8	1	4
4	9	8	1	3	7	2	6	5
5	3	2	6	8	9	7	4	1
1	6	7	4	2	5	9	8	3

Difficile

7	6	1	4	5	3	2	9	8
9	3	2	6	8	1	5	4	7
8	4	5	2	7	9	3	6	1
4	1	6	5	9	8	7	3	2
5	7	3	1	4	2	6	8	9
2	9	8	7	3	6	1	5	4
3	2	7	9	6	4	8	1	5
1	8	4	3	2	5	9	7	6
6	5	9	8	1	7	4	2	3

Expert

7	9	8	4	1	2	6	5	3
1	3	5	9	7	6	4	2	8
4	6	2	3	8	5	9	7	1
3	4	9	8	2	7	1	6	5
5	2	1	6	9	4	8	3	7
6	8	7	1	5	3	2	9	4
8	5	4	7	6	9	3	1	2
9	7	3	2	4	1	5	8	6
2	1	6	5	3	8	7	4	9

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 14/2020-indh
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Le 19/06/2020 à 10 h

IL SERA PROCÉDÉ, DANS LA SALLE DE RÉUNION N°3 DU SIÈGE DE LA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA À L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX, POUR :

TRAVAUX DE CREATION DES UNITES PRESCOLAIRES A LA CT OUED ESSAFA ET AIT AMIRA - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **50.000,00 dhs (cinquante mille dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : DEUX MILLIONS QUATRE VINGT QUATORZE MILLE DIRHAMS, (2 094 000,00 DHS) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la *dématérialisation* des procédures de passation

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée et elle doit être de la façon suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A2

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 3984/PA

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES
SERVICE DES MARCHÉS

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/2020-indh
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Le 19/06/2020 à 11 h

IL SERA PROCÉDÉ, DANS LA SALLE DE RÉUNION N°3 DU SIÈGE DE LA PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA À L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX, POUR :

TRAVAUX DE CREATION DES UNITES PRESCOLAIRES A LA CT BELFAA - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **50.000,00 dhs (cinquante mille dirhams)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX DIRHAMS, (2 260 986,00 DHS) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435. (4 septembre 2014) relatif à la *dématérialisation* des procédures de passation

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Chtouka Ait Baha
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée et elle doit être de la façon suivante :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	4	A2

Pour les entreprises non installées au Maroc, elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 3985/PA

المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



وزارة الفلاحة وصيد السمك و التنمية القروية و المياه و الغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification du Nord Est
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif

AVIS RECTIFICATIF AVEC REPORT

APPEL D'OFFRES OUVERT N°10/2020/DPEFLCD/GUE

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif (Avenue Mohamed VI, Guercif) porte à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres n°10/2020/DPEFLCD/GUE, dont l'ouverture de plis est prévue le 27/05/2020 à 11 h, relatif à l'exécution des travaux de reboisement dans la Province de Guercif répartie en Cinq (05) lots, apparu dans les quotidiens :

- AL ITTIHAD N° 12.529 en date du 01/05/2020
- LIBERATION N° 9003 en date du 01/05/2020

Est rectifié comme suit :

➤ L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est de :

- Lot n°1 : Huit Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Huit Cent Cinquante (899 850,00) Dirhams au lieu de Un Million Cinquante Neuf Mille Six Cent (1 059 600,00) Dirhams.
- Lot n°2 : Un Million Cent Neuf Mille Deux Cent Cinquante (1 109 250,00) Dirhams au lieu de Un Million Deux Cent Mille (1 200 000,00) Dirhams.
- Lot n°3 : Un Million Cent Dix Sept Mille Cent Quarante (1 117 140,00) Dirhams au lieu de Un Million Deux Cent Trente Six Mille (1 236 000,00) Dirhams.
- Lot n°4 : Un Million Quarante Huit Mille Trois Cent Cinquante (1 048 350,00) Dirhams au lieu de Un Million Trois Cent Cinquante Neuf Mille Six Cent (1 359 600,00) Dirhams.
- Lot n°5 : Un Million Cent Cinquante Six Mille Six Cent Cinquante (1 156 650,00) Dirhams au lieu de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Cinq Mille (1 485 000,00) Dirhams.

➤ La date d'ouverture des plis sera reportée pour le 19/06/2020 à 11 h ;

➤ Modification du dossier d'appel d'offre qui peut être retiré du Bureau des Programmes et Suivi-Evaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Guercif, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le reste des paragraphes de l'avis d'appel d'offres cité ci-haut reste sans changement

N° 3986/PA

ROYAUME DU MAROC
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET
L'EAU CHARGE DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE LARACHE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 15/DPETLE/Lar 2020**

Le 16 JUIN 2020 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

**TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA RP4704 DU PK 41+400 AU PK 55+600
- Province de Larache -**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 225.000,00 DHS (DEUX CENT VINGT CINQ MILLE DHS).

L'estimation du coût des prestations : 15.004.284,00 DIRHAMS, (QUINZE MILLIONS QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE DIRHAMS 00 CENTIME T T C).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	2	B1 (Travaux de terrassements routiers courants) et, B3 (Ouvrages d'assainissements routiers et traitement de l'environnement) et B5 (Assises non traités et enduits superficiels)

Pour les Entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que définie dans le règlement de consultation.

N° 3987/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
, DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
D'EL KELAA
DES SRAGHNA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
n°21/2020

Le 23/06/2020 à 11H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipe-ment du Transport de La logistique et de L'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux de réparation de dégâts de crue sur la RR210 entre Pk 23+600 et PK 56+200 (sections discontinues)- province d'El Kelaa des Sraghna- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Equipe-ment du Transport de La Logistique et de L'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix mille dirhams. (10 000,00 dh)

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de sept cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre vingt dix dirhams. (793 680 dh)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

1- Un dossier technique comprenant :
 a une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

b les attestations de réalisation des prestations similaires ou leurs copies certifiées conforme à l'ori-

ginal délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté les dites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation.

N° 3979/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
DE L'EDUCATION ET
DE LA FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
D'INZEGANE
AIT MELLOUL
(Séance publique)
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE N°
18/CA-INZ/2020

Le 16/06/2020 à 11 h 00 min, il sera procédé à la salle des réunions de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul, relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale pour :

Les études et la conception architecturale et le suivi des travaux du projet d'extension et remplacement de l'école Al amal à la commune d'Ait Melloul - Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Inezgane Ait Melloul ou téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 4 100 000.00 DH HT (Quatre millions cent mille dirhams hors taxe)

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé

avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 - Soit les remettre au Président de la Commission de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 8, 9 et 10 du règlement de la consultation architecturale du projet en question. Une visite des lieux non obligatoire est prévue au site du projet dans les conditions de l'article 4 du règlement de la consultation, rendez-vous le 04/06/2020 à 09 h00 au siège de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa. La présence n'est pas obligatoire.

N° 3980/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
DE L'EDUCATION ET
DE LA FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
D'INZEGANE
AIT MELLOUL
(Séance publique)
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE N°
19/CA-INZ/2020

Le 16/06/2020 à 12 h 00 min, il sera procédé à la salle des réunions de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul, relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale pour :

Les études et la conception architecturale et le suivi des travaux de remplacement de 32 salles de classe en préfabriqué relevant de la direction provinciale de l'Académie régionale de l'Education et de la formation - région Souss Massa à Inezgane Ait Melloul .

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Inezgane Ait Melloul ou téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 4

430 000.00 DH HT (Quatre millions quatre cent trente mille dirhams hors taxe)

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 - Soit les remettre au Président de la Commission de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 8, 9 et 10 du règlement de la consultation architecturale du projet en question. Une visite des lieux non obligatoire est prévue au site du projet dans les conditions de l'article 4 du règlement de la consultation, rendez-vous le 04/06/2020 à 10 h30 au siège de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa. La présence n'est pas obligatoire.

N° 3981/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
DE L'EDUCATION ET
DE LA FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
D'INZEGANE
AIT MELLOUL
(Séance publique)
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 20/CA-INZ/2020

Le 17/06/2020 à 11 h 00 min, il sera procédé à la salle des réunions de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul, relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale pour :
 Les études et la conception architecturale et le suivi des travaux du projet de l'extension de l'école Rachad à Temia - Préfecture d'Inezgane Ait Melloul.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Inezgane Ait Melloul ou téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 600 000.00 DH HT (Six cent mille dirhams hors taxe)

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 - Soit les remettre au Président de la Commission de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 8, 9 et 10 du règlement de la consultation architecturale du projet en question. Une visite des lieux non obligatoire est prévue au site du projet dans les conditions de l'article 4 du règlement de la consultation, rendez-vous le 04/06/2020 à 11 h30 au siège de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa.

La présence n'est pas obligatoire.

N° 3982/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EDUCATION
NATIONALE ET
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
DE L'EDUCATION ET
DE LA FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION
PROVINCIALE
D'INZEGANE
AIT MELLOUL
(Séance publique)
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 21/CA-INZ/2020

Le 17/06/2020 à 12 h 00 min, il sera procédé à la salle des réunions de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul, relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa, à l'ouverture des plis de la consultation architecturale pour :

Les études et la conception architecturale et le suivi des travaux du projet de construction de 37 salles de classe de l'enseignement préscolaire aux écoles relevant de la direction provinciale de l'Académie régionale de l'Education et de la formation - région Souss Massa à Inezgane Ait Melloul

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du service des affaires administratives et financières au siège de La Direction Provinciale de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa à Inezgane Ait Melloul ou téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 4 625 000.00 DH HT (Quatre millions six cent vingt-cinq mille dirhams hors taxe)

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit les déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ;
 - Soit les remettre au Président de la Commission de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 8, 9 et 10 du règlement de la consultation architecturale du projet en question. Une visite des lieux non obligatoire est prévue au site du projet dans les conditions de l'article 4 du règlement de la consultation, rendez-vous le 04/06/2020 à 14 h 30 au siège de La Direction Provinciale à Inezgane Ait Melloul relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation Souss Massa.

La présence n'est pas obligatoire.

N° 3983/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Taroudant
Conseil de la province
Direction générale
des services
Service des marchés
Avis d'appel d'offres
ouvert N° 21/2020

Le 18 juin 2020 à 11h00, il sera procédé dans la salle de réunions du conseil de la province de Taroudant, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'achat de produits alimentaires pour le compte du conseil de la province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés du conseil de la province de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 100.000,00 DHS (Cent mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : (4.149.000,00 dh) quatre millions cent quarante neuf mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit soumissionner électroniquement via la plateforme du portail national des marchés publics ;
- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé

de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés du conseil de la province de Taroudant ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés, au siège du conseil de la province de Taroudant, avant le 17 juin 2020 à 15 heures (heure limite pour le dépôt des échantillons). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3955/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
RÉGION MARRAKECH -
SAFI

PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT SOUK AYIR
COMMUNE
TERRITORIALE D'AYIR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 01 / 2020

Le mardi 23 juin 2020 à 10 H 00 il sera procédé à la salle des réunions, au siège de la commune territoriale Ayir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
LA CONSTRUCTION DES PISTES A LA COMMUNE AYIR : (TRAVAUX DE DALLAGE DES PISTES AU CENTRE KASBAT AYIR ET DOUAR LAKRIMATE - LA AKARTA)-PROVINCE DE SAFI

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés au siège de la commune territoriale d' Ayir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dirhams (15 000,00 Dhs).

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée tout taxé comprise à la somme de : Six Cent Soixante Trois Mille Six Cent Quatre Vingt Quatre Dirhams / (663 684,00 Dhs)/

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
* soit envoyer leur dossier par voie électronique au portail des marchés publics.

* soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au Président de la CT Ayir;
* soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le service des Marchés au siège de la Commune Territoriale d' Ayir;

* soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3956/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA RÉGION DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 17 et 18/EXP/2020.

Le 16 juin 2020 à partir de 10 heures du matin, il sera procédé, dans le bureau du chef du service des affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DES APPELS D'OFFRES	ESTIMATION DES COÛTS DES FOURNITURES TTC	MONTANTS DES CAUTIONS PROVISOIRES	HEURES D'OUVERTURE DES PLS
17/EXP/2020	Acquisition de la craie et des fournitures d'enseignement destinées aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2020 (Lot unique).	325533.50	10000.00	10h
18/EXP/2020	Acquisition des fournitures de bureau et informatiques destinées aux établissements scolaires et services administratifs relevant de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2020 en 2 lots : Lot 1 : Fournitures de bureau ; Lot 2 : Fournitures informatiques.	Lot1 : 395403,50	Lot1 : 12000.00	11h
		Lot2 : 476112.00	Lot2 : 15000.00	

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique conformément à la décision du Ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 4 Septembre 2014 relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

NB : -Les échantillons demandés dans le cadre des deux appels d'offres doivent être déposés au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale au plus tard le Lundi 15/06/2020 à 16h30.
-L'appel d'offres n°17/EXP/2020 est réservé aux petites et moyennes entreprises.

N° 3957/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
DE LA RÉGION DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS N° : 19 et 20/EXP/2020.

Le 17 juin 2020 à partir de 10 heures du matin, il sera procédé, dans le bureau du chef du service des affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour :

AOO N°	OBJET DES APPELS D'OFFRES	ESTIMATION DES COÛTS DES FOURNITURES TTC	MONTANTS DES CAUTIONS PROVISOIRES	HEURES D'OUVERTURE DES PLS
19/EXP/2020	Impression des registres et imprimés destinés aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2020 (Lot unique).	78214.80	2500.00	10h
20/EXP/2020	Acquisition de produits de nettoyage et de désinfection destinés aux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate au titre de l'année 2020(Lot unique).	203454.00	6500.00	11h

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation de la Région Draa-Tafilalet à Ouarzazate. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la direction provinciale de l'académie régionale de l'Éducation et de la Formation de la région Draa-Tafilalet à Ouarzazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique conformément à la décision du Ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 4 Septembre 2014 relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

NB : Les échantillons demandés dans le cadre de l'appel d'offres 20/EXP/2020 doivent être déposés au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale au plus tard le 16/06/2020 à 16h30.

N° 3958/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE D'AZILAL
DIVISION TECHNIQUE

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°10/2020/C.AZ

Relatif à : l'AMENAGEMENT DES QUARTIERS SOUS EQUIPÉS DE LA VILLE D'AZILAL

Il est porté à la connaissance du public que le certificat de qualification et classification demandé à l'article 04 du règlement de consultation et à l'avis d'appel d'offres ouvert N° 10/2020/C.AZ Publié au journal Libération n° 9 010 en date du 09/05/ 2020, est rectifié comme suit :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGÉE
B	4	B1, B4 et B6

Et

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGÉE
O	4	O1

Le reste est inchangé.

N° 3959/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation Provinciale
de Nouaceur
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 2/2020
(SEANCE PUBLIQUE)
Le 29/06/2020 à 11
Heures, il sera procédé, à la
salle de réunion de la délé-
gation du Ministère de la
santé de NOUACEUR sis à
l'Hôpital Prince Héritier
My EL HASSAN CASA-
BLANCA), à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres sur offre de prix
pour : Nettoyage et hy-
giène des locaux du siège
de la délégation et les lo-
caux des centres de santé
relevant de la délégation
du ministère de la santé à
la province NOUACEUR

(lot unique)
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la déléga-
tion du Ministère de la
santé de NOUACEUR sis à
l'Hôpital Prince Héritier
My EL HASSAN CASA-
BLANCA), il peut égale-
ment être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma,
Le cautionnement provi-
soire est fixé à la somme de
: 15000 dhs (Quinze mille
dirhams)
L'estimation des couts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : 975
542,40dhs (Neuf cent
soixante quinze mille cinq
cent quarante deux di-
rhams 40 centimes)

Le contenu ainsi que la
présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux disposi-
tions des articles 27, 29 et
31 du décret n°2.12-349 re-
latif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bu-
reau précité ;
• Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis dans le bu-
reau des marchés de la
délégation du Ministère de
la santé de NOUACEUR
sis à l'Hôpital Prince Hé-
ritier My EL HASSAN CA-
SABLANCA)
• Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ou-

verture des plis.
• Soit envoyé par voie élec-
tronique sur le portail des
marchés publics conformé-
ment à l'arrêté du mi-
nistre des finances

n°20.14 du 04/09/2014
relatif à la dématérialisa-
tion des procédures de
passation des marchés
publics. Qu'il est prévu la
possibilité de la réception

électronique des offres.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation
N° 3960/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES **CAISSE POUR LE FINANCEMENT**
ROUTIER
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots.

Lot 1 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 27/2020/CFR
OUVERTURE DES PLS LE 30 JUIN 2020 A 11 HEURES

La Caisse pour le Financement Routier (CFR) a obtenu un prêt de la Banque Européenne d'Investissement pour financer des routes. La Direction des Routes (DR) agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué sera chargée de la réalisation de ces routes. Il est prévu qu'une partie de la somme accordée au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché issu du présent appel d'offres.

Le 30 juin 2020 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour le **contrôle des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.**

Lot 1 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.

Heures ouvrables à l'adresse suivante : 203, Avenue 9 avril, quartier administratif, BP 746. Tétouan ou peut être retiré auprès du Service Gestion et Programmes (*bureau des Marchés*) de la *Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tétouan* (il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de : **Vingt mille (20 000,00) dirhams**; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier et être valable pour une durée de 118 jours à partir de la date d'ouverture des plis.

L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de :

Lot 1 : Un million quatre cent cinquante quatre mille neuf cent vingt huit (1.454.928,00) dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 3 et 9 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service Gestion et Programmes (*bureau des Marchés*) de la *Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tétouan*.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Les concurrents désirant soumissionner au présent appel d'offres doivent répondre aux critères suivants :

- (a) un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou entité
 - (i) qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire des travaux, ou du projet dont les travaux font partie, ou
 - (ii) qui a été engagée (ou serait engagée) comme maître d'œuvre au titre du marché;
- (b) Un soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet de sanctions pour corruption ou manœuvres frauduleuses telles que définies à l'annexe 1 du règlement de consultation

Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :

Pour les concurrents installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

➤ **Pour le nouveau système de qualification et classification des laboratoires**

Il est exigé pour le présent appel d'offres l'activité, la catégorie minimale et les qualifications suivantes :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de Qualité	CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassements et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel	2
	CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB, GBB, ...)	
	CQ.5 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-2 à base de mélange hydrocarboné non courant (BBME, EME, BBTM, BBM, BBDR, BBA, ECF, ...)	
	CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (dalots et ponts à faible portée, ouvrage agricoles, ouvrages d'assainissement et d'eau potable,...)	

Pour les concurrents non installés au Maroc

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des projets qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b) Le laboratoire doit avoir réalisé avec satisfaction au moins quatre projets de même importance au cours des trois dernières années et devra présenter des attestations délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrages ; chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ; les bilans et comptes d'exploitation avec les chiffres d'affaires annuels exprimés en volume total des projets réalisés au cours des trois (3) dernières années ; il est exigé pour le présent appel d'offres que le chiffre d'affaires annuel moyen au cours de trois (3) dernières années soient supérieures à 1.500.000,00 DH ;

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnct.gov.ma

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES **CAISSE POUR LE FINANCEMENT**
ROUTIER
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

CONTROLE EXTERIEUR TOPOGRAPHIQUE DES TRAVAUX DE DEDOUBLEMENT DE LA RN2 DU PK77+000 AU PK98+500 REPARTI EN DEUX LOTS :

-LOT 1: CONTROLE EXTERIEUR TOPOGRAPHIQUE DES TRAVAUX DE DEDOUBLEMENT DE LA RN2 DU PK77+000 AU PK87+000 AVEC OUVRAGE D'ART SUR OUED NAKHLA AU PK87+000. PROVINCE DE TETOUAN.

-LOT 2: CONTROLE EXTERIEUR TOPOGRAPHIQUE DES TRAVAUX DE DEDOUBLEMENT DE LA RN2 DU PK87+000 AU PK98+500. PROVINCE DE TETOUAN.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 23/2020/CFR
OUVERTURE DES PLS LE 30 JUIN 2020 à 14 heures

La Caisse pour le Financement Routier (CFR) a obtenu un prêt de la Banque Européenne d'Investissement pour financer des routes. La Direction des Routes (DR) agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué sera chargée de la réalisation de ces routes. Il est prévu qu'une partie de la somme accordée au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché issu du présent appel d'offres.

Le 30 juin 2020 à 14 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour le **contrôle extérieur topographique des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK98+500 en deux lots.**

Lot 1 : Contrôle extérieur topographique des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000. Province de Tétouan.

Lot 2 : Contrôle extérieur topographique des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500. (Province de Tétouan).

heures ouvrables à l'adresse suivante 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan ou peut être retiré auprès de Service et Gestion et Programmes (*Bureau des Marchés*) de la *Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tétouan* (il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma)).

Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de: **Douze mille (12 000,00) dirhams pour chaque lot**; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier et être valable pour une durée de 118 jours à partir de la date d'ouverture des plis.

L'estimation du coût des prestations établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de :

Lot 1: Un million huit mille (1 008 000,00) dirhams.

Lot 2: Un million huit mille (1 008 000,00) dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 3 et 9 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le *Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés) de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique de Tétouan*.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.

Les concurrents désirant soumissionner au présent appel d'offres doivent répondre aux critères suivants :

- (a) un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou entité
 - (i) qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire des Travaux, ou du projet dont les Travaux font partie, ou
 - (ii) qui a été engagée (ou serait engagée) comme maître d'œuvre au titre du marché;
- (b) Un soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet de sanctions pour corruption ou manœuvres frauduleuses telles que définies à l'annexe 1 du règlement de consultation

Les pièces à fournir par les concurrents sont celle prévues à l'article 4 de règlement de règlement de la consultation.

NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnct.gov.ma

N° 3961/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la santé
Province NOUACEUR
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 3/2020
(SEANCE PUBLIQUE)
Le 30/06/2020 à 11
Heures, il sera procédé, au
bureau des marchés de la
délégation du Ministère de
la santé de NOUACEUR
sis à l'Hôpital Prince Héritier
My EL HASSAN CASABLANCA),
à l'ouverture des plis relatifs
à l'appel d'offres sur offre
de prix pour :
Gardiennage, surveillance
et de sécurité des locaux
du siège de la délégation et
des centres de santé relevant
de La Délégation du
Ministère de la santé à la

province NOUACEUR en
lot unique
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés de la délégation
du Ministère de la santé de
NOUACEUR sis à l'Hôpital
Prince Héritier My EL
HASSAN CASABLANCA),
il peut également être
téléchargé à partir du portail
des marchés de l'Etat
www.marchespublics.gov.ma,
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
25000,00 DHS (Vingt cinq
mille dirhams)
L'estimation des couts des
prestations établies par le
maître d'ouvrage est fixée
à la somme de : 1 478
736,00 dhs (Un million
quatre cent soixante dix

huit mille sept cent trente
six dirhams)
Le contenu ainsi que la
présentation ainsi que le
dépôt des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et
31 du décret n°2.12.349
relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit les envoyer par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bureau
précité ;
• Soit déposer contre
réception leurs plis dans le
bureau des marchés de la
délégation du Ministère de
la santé de NOUACEUR
sis à l'Hôpital Prince Héritier
My EL HASSAN CASABLANCA)
• Soit les remettre au pré-

sident de la commission
d'appel d'offres au début
de la séance et avant l'ouverture
des plis.
• Soit envoyé par voie
électronique sur le portail des
marchés publics conformément

à l'arrêté du ministre
des finances n°20.14 du
04/09/2014 relatif à la
dématérialisation des
procédures de passation des
marchés publics. Qu'il est
prévu la possibilité de la

réception électronique des
offres.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation
N° 3963/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT
ROUTIER
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN
Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots.
Lot 1 : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.
Lot 2 : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 29/2020/CFR
OUVERTURE DES PLS LE 01 JUILLET 2020 A 11 HEURES

La Caisse pour le Financement Routier (CFR) a obtenu un prêt de la Banque Européenne d'Investissement pour financer des routes. La Direction des Routes (DR) agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué sera chargée de la réalisation de ces routes. Il est prévu qu'une partie de la somme accordée au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché issu du présent appel d'offres.
Le 01 juillet 2020 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK.98+500 en deux lots.
Lot 1 : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 87+000 sur 10 km. Province de Tétouan.
Lot 2 : Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le contrôle et le suivi des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.
Heures ouvrables à l'adresse suivante : 203, Avenue 9 avril, quartier administratif, BP 746. Tétouan ou peut être retiré auprès du Service Gestion et Programmes (bureau des Marchés) de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tétouan (il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma)). Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de: **Soixante mille (60 000,00) dirhams pour chaque lot**; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier et être valable pour une durée de 118 jours à partir de la date d'ouverture des plis.
L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de :
Lot 1 : **Quatre millions cent quatre vingt-dix mille quatre cent (4 190 400,00) dirhams.**
Lot 2 : **Quatre millions cent quatre vingt-dix mille quatre cent (4 190 400,00) dirhams.**
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 3 et 9 du règlement de consultation.
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre réception leurs plis dans le Service Gestion et Programmes (bureau des Marchés) de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tétouan.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.
Les concurrents désirant soumissionner au présent appel d'offres doivent répondre aux critères suivants :
(a) un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou entité
(i) qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire des travaux, ou du projet dont les travaux font partie, ou
(ii) qui a été engagée (ou serait engagée) comme maître d'œuvre au titre du marché;
(b) Un soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet de sanctions pour corruption ou manœuvres frauduleuses telles que définies à l'annexe 1 du règlement de consultation
Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :
Pour les concurrents installés au Maroc
Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat d'agrément de domaine d'activité : D4 et D5.
Pour les concurrents non installés au Maroc
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé;
b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma.

N° 3965/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION DES ROUTES CAISSE POUR LE FINANCEMENT
ROUTIER
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN
Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 77+000 au PK 98+500 en deux lots.
Lot 2 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° TE 28/2020/CFR
OUVERTURE DES PLS LE 30 JUIN 2020 A 12 HEURES

La Caisse pour le Financement Routier (CFR) a obtenu un prêt de la Banque Européenne d'Investissement pour financer des routes. La Direction des Routes (DR) agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué sera chargée de la réalisation de ces routes. Il est prévu qu'une partie de la somme accordée au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché issu du présent appel d'offres.
Le 30 juin 2020 à 12 heures, il sera procédé dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour le contrôle des travaux de dédoublement de la RN.2 du PK.77+000 au PK.98+500 en deux lots.
Lot 2 : Contrôle des travaux de dédoublement de la RN2 du PK 87+000 au PK 98+500 sur 11,5 km. Province de Tétouan.
Heures ouvrables à l'adresse suivante : 203, Avenue 9 avril, quartier administratif, BP 746. Tétouan ou peut être retiré auprès du Service Gestion et Programmes (bureau des Marchés) de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tétouan (il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'État (www.marchespublics.gov.ma)). Le cautionnement provisoire de soumission est fixé à la somme de: **Vingt mille (20 000,00) dirhams**; il doit être établi au nom de la Caisse pour le Financement Routier et être valable pour une durée de 118 jours à partir de la date d'ouverture des plis.
L'estimation du coût des travaux établie par la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport et de l'Eau de Tétouan est fixée à la somme de :
Lot 1 : **Un million six cent soixante douze mille quatre vingt (1.672.080,00) dirhams.**
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 3 et 9 du règlement de consultation.
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre réception leurs plis dans le Service Gestion et Programmes (bureau des Marchés) de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Tétouan.
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
En cas d'envoi par la poste ou autre mode d'envoi de courrier, cette Direction ne peut être tenue responsable de la non réception du pli.
Les concurrents désirant soumissionner au présent appel d'offres doivent répondre aux critères suivants :
(a) un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou entité
(i) qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire des travaux, ou du projet dont les travaux font partie, ou
(ii) qui a été engagée (ou serait engagée) comme maître d'œuvre au titre du marché;
(b) Un soumissionnaire ne doit pas avoir fait l'objet de sanctions pour corruption ou manœuvres frauduleuses telles que définies à l'annexe 1 du règlement de consultation
Les qualifications minimales requises pour les entreprises sont :
Pour les concurrents installés au Maroc
Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :
► **Pour le nouveau système de qualification et classification des laboratoires**
Il est exigé pour le présent appel d'offres l'activité, la catégorie minimale et les qualifications suivantes :

Activité	Qualification	Catégorie
CQ : Contrôle de Qualité	CQ.3 : Contrôle des travaux de terrassements et chaussées avec couche de roulement en revêtement superficiel	2
	CQ.4 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE, EB, GBB, ...)	
	CQ.5 : Contrôle des travaux de chaussées bitumineuses type-2 à base de mélange hydrocarboné non courant (BBME, EME, BBTM, BBM, BBDR, BBA, ECF, ...)	
	CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (dalots et ponts à faible portée, ouvrage agricoles, ouvrages d'assainissement et d'eau potable,...)	

Pour les concurrents non installés au Maroc
Pour les concurrents non installés au Maroc
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des projets qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé ;
b) Le laboratoire doit avoir réalisé avec satisfaction au moins quatre projets de même importance au cours des trois dernières années et devra présenter des attestations délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrages ; chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
les bilans et comptes d'exploitation avec les chiffres d'affaires annuels exprimés en volume total des projets réalisés au cours des trois (3) dernières années ; il est exigé pour le présent appel d'offres que le chiffre d'affaires annuel moyen au cours de trois (3) dernières années soient supérieures à 1.500.000,00 DH ;
NB : Le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Caisse pour le Financement Routier peut être consulté sur le site internet : www.mtpnet.gov.ma

N° 39464/PA

STE FOUADI
FOURNITURE—
SARL -AU
Constitution

• Aux termes d'un acte sous seing privé en date 05/02/2020, il a été formé par Mme HORESSABBAB HAFIDA, une SARL AU dont les caractéristiques sont:

• Dénomination: STE FOUADI FOURNITURE
• Forme : SARL —AU
• Objet -MD DE FOURNITURES DE BUREAUX EN DETAIL ;
• -MD DE MATERIEL DE BUREAU.

• Siège Social : CENTRE LAATAMNA CR LAATAMNA EL KELAA
• DES SRAGHNA.
• Durée : 99 ans.
• Capital social 90.000,00 dhs divisée en 900 parts de 100 dirhams

• Chacune toutes souscrites et libérées et attribuées totalité à Mme HORESSABBAB HAFIDA
• Gérant : Mme HORESSABBAB HAFIDA
• Année sociale : du 1 janvier au décembre

• Registre de commerce : dépôt légal effectué au tribunal de 1ère instance de El Kelaa des Sraghna le 20/02/2020 sous numéro 46/R.0 Immatriculation au R.0 sous n° 3935.

N° 3966/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE
DES PORTS
DIRECTION
REGIONALE
DE L'ATLANTIQUE
SUD ET
DIRECTION DU PORT
D'AGADIR

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE N° 03/ANP/DRAS/DDR/20 Le 30/06/2020 à 10h00, il sera procédé, dans la salle de réunion de l'Agence Nationale des Ports - Direction Régionale de l'Atlantique Sud et Direction du Port d'Agadir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence pour l'octroi des autorisations d'exercice de l'activité de collecte des hydrocarbures et eaux mazoutées à bord des navires au port d'Agadir.

Le dossier d'appel à la concurrence peut être retiré auprès des services de la Direction Régionale de l'Atlantique Sud et Direction du Port d'Agadir. Le dossier est retiré contre la somme 200,00 DH (Deux Cent Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20.000,00 DHs (Vingt Mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 6 du Règlement de la consultation. Les concurrents peuvent :

• soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessus ;
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP précités ;

• soit les remettre au président de la commission d'appel à la concurrence au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

- La Division Régulation et Développement du Port de la Direction Régionale de l'Atlantique Sud et Direction du Port d'Agadir, Port de commerce - ANZA, B.P : 5953.
Tél : 05 28 82 72 70 / 05 28 82 89 48 / 06 20 38 01 31 / 06 20 69 42 84
Fax : 05 28 84 49 89

N° 3967/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
SOUS-DIRECTION
REGIONALE
ALHOCEIMA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°08/SDRALH/2020 Le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales,

les coopératives, L'union de coopératives et l'auto-entrepreneur

Le 18/06/2020 à 10 h00 min, il sera procédé, dans le siège de la Sous-direction régionale D'ALHOCEIMA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix ayant pour objet : Achat de Fourniture pour Matériels Informatique pour la Circonscription Judiciaire d'Al-Hoceima. (Lot Unique)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du budget et/ou d'équipement de la sous direction régionale sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 15.000,00dhs (Quinze Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des fournitures établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 302.400,00dhs TTC (Trois CentsdeuxMille quatre Cents Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349du 8 jourmada I 1434 (20mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du sous-directeur régional Al-Hoceima sis Cour d'appel d'ALHOCEIMA, Avenue Palestine Al-Hoceima.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit effectuer le dépôt des plis par voie électronique dans le portail des marchés publics suivant

l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 3968/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
SOUS-DIRECTION
REGIONALE
ALHOCEIMA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°10/SDRALH/2020 Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales,

les coopératives, L'union de coopératives et l'auto-entrepreneur

Le 17/06/2020 à 10 h00 min, il sera procédé, dans le siège de la Sous-direction régionale d'Al-Hoceimas à la Cour d'appel d'Al-Hoceima Avenue Palestine Al-Hoceima, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix ayant pour objet : L'ACHAT DES IMPRIMES, DOSSIERS, ENVELOPPES & REGISTRES POUR LA CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE LA COUR D'APPEL D'ALHOCEIMA. (Lot Unique)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du budget et des marchés à la sous-direction régionale sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5.000,00dhs (Cinq Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des fournitures établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme :224250,00DhsTTC(Deux Cent vingt-quatre Mille deux cent cinquante Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349du 8 jourmada I 1434 (20mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du sous-directeur régional Al-Hoceima sis Cour d'appel d'ALHOCEIMA, Avenue Palestine Al-Hoceima.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit effectuer le dépôt des plis par voie électronique dans le portail des marchés publics suivant l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation

des marchés publics ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation

N° 3969/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
SOUS-DIRECTION
REGIONALE
ALHOCEIMA

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 12/SDRALH/2020 Réservé aux petites et moyennes entreprises nationales,

les coopératives, L'union de coopératives et l'auto-entrepreneur

Le 16/06/2020 à 10 h, il sera procédé, dans le siège de la Sous-direction régionale d'Al-Hoceima, sis à la Cour d'appel d'Al-Hoceima Avenue Palestine Al-Hoceima, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix ayant pour objet :

ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ONDULEURS POUR LE COMPTE DE LA CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE D'ALHOCEIMA, en lot unique

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics de la sous-direction régionale auprès de la Cour d'appel d'Al-Hoceima, sis à Boulevard Palestine Al-Hoceima, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Dix Mille Dirhams (10 000,00 DH).

L'estimation des coûts des fournitures établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : Quatre Cent Huit Mille Dirhams TTC (408 000,00Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349du 8 jourmada I 1434 (20mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés publics de la sous-direction régionale d'Al-Hoceima sis Cour d'appel d'ALHOCEIMA, Avenue Palestine Al-Hoceima.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit effectuer le dépôt des plis par voie électronique dans le portail des marchés publics suivant l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ; Les prospectus sont déposés au plus tard avant

16H30 du jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 3970/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 25/2020/KH

Le 16/06/2020 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Achat de mobilier de bureau au profit des services de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cent vingt cinq mille neuf cent cinquante deux Dirhams (125.952,00 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les documents (catalogues, prospectus, notices) exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposée au bureau des marchés le 15/06/2020 avant 12h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 3971/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 25/2020/KH

Le 16/06/2020 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Achat de mobilier de bureau au profit des services de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux mille dirhams (2.000,00 Dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les documents (catalogues, prospectus, notices) exigés par le dossier d'appel d'offres doit être déposée au bureau des marchés le 15/06/2020 avant 12h00.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 3972/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX

Le 30/06/2020, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :
• 10/2020/BP à 10 h

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE A L'INTERIEUR DU COMPLEXE SOCIAUX SPORTIF DE PROXIMITÉ A LA COMMUNE TAMELLALET PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :45.000.00DHS (quarante cinq mille DHS).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.382.070.00dhs (Un million trois cent quatre-vingt-deux mille soixante-dix DHS)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna

2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :-Secteur : A- Classe : 4-Qualification exigées : A1-A2

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel

que prévu par le règlement de la consultation
N° 3973/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTS SUR
OFFRE DE PRIX

Le 25/06/2020 , il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :
• 11/2020/BP à 10 h
• Travaux d'aménagement souk joutia tranche 2 a la CT El kelaa Province El Kelaa des Sraghna

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :30.000.00DHS (Trente milleDhs).

- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.743.907.20.00 dhs (Un million sept cent quarante-deux mille neuf cent sept Dhs

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna

2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.

3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :-Secteur : B- Classe : 4-Qualification exigées : B4-B6

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement

de la consultation
N° 3974/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL DE
TAZA

SOUS DIRECTION
REGIONALE DE TAZA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
03/2020/SDRTAZA

Le 16/06/2020 à 10 :00 H, il sera procédé, dans la salle des réunions et des séminaires à la Cour d'Appel de Taza sis à Route de Oujda à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 03/2020 relatif à :
IMPRESSION DES REGISTRES, DOSSIERS, IMPRIMES ET ENVELOPPES POUR LES TRIBUNAUX DE LA CIRCONSCRIPTION DE LA COUR D'APPEL DE TAZA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics au sein de la Sous Direction Régionale près la Cour d'Appel de TAZA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) tel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2.19.69 du 24 Mai 2019, fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5000,00 dhs (cinq milles dirhams)

• L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 103 560,00 Dhs (Cent trois mille cinq cent soixante dirhams).

Les concurrents peuvent :
• soit déposer leurs plis Électroniques à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma> conformément à l'article 148 du décret 2.12.349 du 20/03/2013 tel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2.19.69 du 24 Mai 2019;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Sous Directeur Régional près la Cour d'Appel de Taza.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les échantillons des articles : N°11-N°12-N°13 de BPDE exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau du sous-directeur régional à la cour d'appel de

Taza avant le 15/06/2020 à 15h30min, après-midi. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N° 3975/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL
DE TAZA

SOUS DIRECTION
REGIONALE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°04/2020/SDR/TAZA

Le 17/06/2020 à 10:00 h, il sera procédé, dans lasalle des réunions et des séminairesà la Cour d'Appel de Taza sis à Route de Oujda à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :
Achat de fournitures de bureau et produits d'impression pour la cour d'appel de Taza et les juridictions relevant de son ressort. province de Taza.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics au sein de la Sous Direction Régionale près la Cour d'Appel de TAZA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 Dhs (Dix mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :238 794.00 dhs(Deux cent trente huit mille et sept cent quatre vingt quatorze dirham). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publicstel qu'il a été modifié et complété par le décret n°2.19.69 du 24 Mai 2019.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis Électroniques à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma>, Conformément à l'article 148 du décret relatif aux marchés public;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Sous Directeur Régional près la Cour d'Appel de Taza;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

• Les échantillons de tous les articles exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau de sous directeur régional à la cour d'appel de Taza avant le16/06/2020 à 15h30min,après midi.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement

de consultation.
N° 3976/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL
DE TAZA

SOUS DIRECTION
REGIONALE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°5/2020/SDR/TAZA

Le 18 juin 2020 à 10 :00 h, il sera procédé, dans laSous Direction Régionale de la Cour d'Appel de Taza sis à Route de Oujda à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Achat de fournitures pour matériel technique et informatiques pour la cour d'appel de Taza et les juridictions relevant de son ressort. Province de Taza. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureaux marchés publics au sein de la Sous-Direction Régionale près la Cour d'Appel de TAZA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10000,00 Dhs (dix milles Dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :249 120,00DH (deux cent Quarante-neuf millectent vingt dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• soit déposer leurs plis Électroniques à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma>;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Sous-Directeur Régional près la Cour d'Appel de Taza;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Suite l'article N° 6 de du règlement de la consultation Les échantillons de tous les articles exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés dans le bureau de sous directeur régional à la cour d'appel de Taza avant le 17/06/2020 à 15h30min après midi.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 3977/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU

DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
n°20/2020

23/06/2020 à 10H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de La logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Fourniture d'émulsion de bitume pour l'entretien du réseau routier
Dépendant de la DPETLE d'El Kelaa des Sraghna Province d'El Kelaa des Sraghna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre mille cinq cent Dirhams. (4500,00 DH)

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : Trois cent mille dirhams. (300 000.00dh).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;

• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE doit comprendre:

a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation

b. Les attestations délivrées par les acheteurs publics avec indication de la nature, le montant, les délais et les dates de livraison desdites fournitures, l'appréciation, le nom et la qualité du ou (des) signataire(s).

N° 3978/PA